

Schéma d'agglomération du Grand Roanne

Approche stratégique

Un projet d'aménagement à l'horizon 2030

EPUCES
L'Agence d'urbanisme de la région stéphanoise



sommaire

PREAMBULE						
1. Le projet d'aménagement du Grand Roanne	7					
1.1. Le socle de connaissances partagé	-					
1.1.1. La Carte d'identité du Grand Roanne	7					
 1.1.2. La carte d'identité des communes du Grand Roanne 1.1.2.1. Les spécificités des communes "cœur d'agglomération" 1.1.2.2. Les spécificités des communes urbaines 1.1.2.3. Les spécificités des communes périurbaines 	10 13 15					
 1.1.3. Les principales caractéristiques de l'agglomération roannaise 1.1.3.1. Un positionnement territorial qui s'affirme 1.1.3.2. Un déclin démographique et des dynamiques résidentielles déséquilibrées 1.1.3.3. Une mutation économique engagée 1.1.3.4. Des dynamiques foncières consommatrices d'espaces 1.1.3.5. L'accessibilité du territoire et la politique des déplacements : des changements en perspective 1.1.3.6. Un patrimoine naturel et paysager de qualité 	11 17 20 21 22 24					
1.2. Les grands défis pour le territoire du Grand Roanne	2.5					
 1.2.1. Le positionnement du territoire dans l'aire métropolitaine lyonnaise et le renforcement de la centralité roannaise 1.2.1.1. La fin de l'enclavement : l'opportunité de tirer profit d'une meilleure accessibilité avec les territoires voisins 1.2.1.2. Le nouveau positionnement économique du territoire 1.2.1.3. Le renforcement de la centralité d'agglomération 	25 26 27 30					
 1.2.2. La reconquête urbaine et l'amélioration du cadre de vie 1.2.2.1. Le développement d'une politique ambitieuse de renouvellement urbain et de revitalisation des quartiers anciens dégradés 1.2.2.2. Le développement d'une politique de diversification résidentielle 1.2.2.3. La promotion d'une politique de valorisation des paysages naturels et urbains 1.2.2.4. Une organisation nouvelle des déplacements et de la mobilité 	30 32 32 32					
1.2.3. Le rééquilibrage territorial des dynamiques de développement	33					

sommaire

1.3. L'ambition du projet et les objectifs à atteindre	35
 1.3.1. Préserver, valoriser et connecter les espaces agricoles, naturels et urbains 1.3.1.1. Qualifier et préserver la trame verte et bleue, socle de l'armature de l'agglomération 1.3.1.2. Construire une armature verte au sein du tissu existant 	35 35 39
 1.3.2. Programmer un développement équilibré, cohérent et lisible 1.3.2.1. Organiser l'armature urbaine autour de polarités structurées, hiérarchisées et confortées 1.3.2.2. Développer et structurer de nouveaux secteurs porteurs d'image 1.3.2.3. Organiser et spatialiser l'offre territoriale 	44 45 48
 1.3.3. Intensifier et diversifier le développement 1.3.3.1. Promouvoir une intensité de développement adaptée à l'armature de l'agglomération 1.3.3.2. Favoriser le renouvellement urbain et la densification du tissu 	50 50 52
 1.3.4. Adapter le système des déplacements à la structure urbaine 1.3.4.1. Hiérarchiser le réseau de voiries 1.3.4.2. Se déplacer en transports en commun et par des liaisons "douces" 	52 52 55
1.3.5. Mettre en place une gouvernance locale et un dispositif de pilotage	56



Le schéma d'agglomération, un cadre de référence pour le développement du Grand Roanne

La communauté d'agglomération du Grand Roanne souhaite, à travers l'élaboration du schéma d'agglomération, se doter d'un document de référence stratégique et prospectif, expression d'un véritable projet de territoire qui s'inscrit dans le temps et dans l'espace.

Le schéma d'agglomération poursuit ainsi quatre objectifs majeurs :

- mettre à plat les politiques publiques, les projets communaux et intercommunaux, les perspectives d'évolution et identifier les enjeux de développement,
- décliner les objectifs du SCOT à l'échelle de l'agglomération roannaise,
- se doter d'une vision du territoire permettant de partager des ambitions et des objectifs à la hauteur des enjeux à relever et afficher vers l'extérieur une stratégie de développement et d'aménagement cohérente et lisible.
- -fédérer les acteurs du développement local autour d'une stratégie de commune.

Le schéma d'agglomération constitue un projet d'aménagement spatialisé qui vise à préparer, définir et programmer le développement de l'agglomération à l'horizon 2030.

Il établit des orientations et des principes d'aménagement qui visent à organiser le territoire et équilibrer les dynamiques à travers la construction d'une stratégie territoriale concertée. Il établit des priorités et constitue un cadre de référence pour l'action.

C'est une première étape dans la construction d'un PLU intercommunal.

La stratégie de développement déclinée dans le schéma d'agglomération ambitionne de construire, à l'horizon 2030, une agglomération roannaise à l'image, l'attractivité et au cadre de vie renouvelés.

Pour ce faire, le schéma d'agglomération développe une approche spatiale et temporelle qui s'articule autour de cinq grands objectifs de développement :

- préserver, valoriser et connecter les espaces agricoles, naturels et urbains
- programmer un développement équilibré, cohérent et lisible
- prôner un développement urbain intensifié, diversifié et économe
- adapter le système des déplacements à la structure urbaine
- mettre en place une gouvernance et un dispositif de pilotage.

Il faut noter que ces objectifs de développement répondent à la démarche de Plan Climat Energie Territorial engagée depuis 2007 par le Grand Roanne. En effet, les principes poursuivis dans le schéma d'agglomération, notamment la programmation, l'intensification et la gestion du développement ont pour objectif de lutter contre l'étalement urbain.



Le schéma d'agglomération se structure en 3 parties :

Volet 1 : Présentation du projet d'aménagement du Grand Roanne

- 1.1 Le socle de connaissances partagé
- 1.2 Les grands défis pour Grand Roanne Agglomération
- 1.3 L'ambition du projet et les objectifs à atteindre

Volet 2 : La déclinaison des objectifs thématiques prioritaires

- 1.2 Le développement économique
- 1.3 Le développement résidentiel
- 1.4 La trame verte et bleue
- 1.5 Les déplacements

Volet 3: La déclinaison des objectifs sectoriels prioritaires

- 1.1 Les quartiers « gare »
- 1.2 Les entrées d'agglomération

Le projet d'aménagement du Grand Roanne

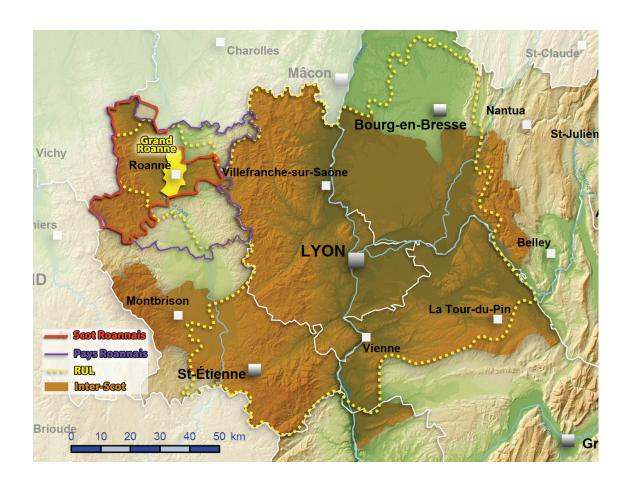
66 1.1 Le socle de connaissances partagé >>

66 1.1.1 La Carte d'identité du Grand Roanne »

L'agglomération roannaise, marquée par la traversée de la Loire, est implantée à l'interface entre trois régions : Rhône-Alpes, Bourgogne, Auvergne.

Le Grand Roanne s'inscrit dans des territoires de projets d'échelles variées :

- l'inter-Scot 739 communes 2 650 000 habitants : espace de coordination des documents de planification de l'aire métropolitaine lyonnaise
- la "Région Urbaine de Lyon" (RUL) 678 communes 2 600 000 habitants : zone d'influence de la métropole lyonnaise
- le Pays Roannais 118 communes 150 000 habitants
- le Scot Roannais 50 communes 105 000 habitants



Le Grand Roanne est une petite Communauté d'Agglomération qui fait face à une baisse démographique.

6 communes: Roanne, Le Coteau, Riorges, Mably, Villerest et

Commelle-Vernay

Habitants: 68 084 en 2008

Evolution démographique: -4,1% entre 1999 et 2008

Superficie: 9 655 ha (96,5km²) **Densité**: 705 habitants/km²

Une évolution du périmètre de l'agglomération est en cours de réflexion et devrait aboutir à une nouvelle définition territoriale élargie.



66 1.1.2La Carte d'identité des communes du Grand Roanne »

L'approche globale du schéma d'agglomération s'attache aux dynamiques territoriales intercommunales. Pour autant, les spécificités et les identités propres des communes constituent une richesse locale et doivent être mises en avant. Cette section préliminaire permet ainsi de présenter les caractéristiques de chaque commune de l'agglomération.

Les communes du Grand Roanne peuvent être regroupées selon trois dynamiques urbaines :

•Les communes « cœur d'agglomération » : Roanne et Le Coteau

Le cœur d'agglomération est confronté au déclin démographique lié essentiellement à la périurbanisation, à l'enjeu de renouvellement urbain lié à l'existence de friches urbaines issues de la désindustrialisation, à une paupérisation des habitants, ainsi qu'à la dégradation du parc immobilier.

Les deux communes du cœur d'agglomération enregistrent des soldes migratoires négatifs. En revanche, le nombre de ménages augmente, reflet de l'isolement social et de la hausse du nombre de familles monoparentales.

Par ailleurs, ces communes accueillent des gares et concentrent un certain nombre d'activités économiques, d'équipements de centralité et de services structurants de l'agglomération et de l'arrondissement.

L'enjeu pour ces communes « cœur d'agglomération » consiste à améliorer leur cadre de vie et à promouvoir une image territoriale renouvelée leur permettant une nouvelle attractivité, notamment résidentielle.

• Les communes urbaines : Mably et Riorges

Ces communes combinent fonctions résidentielles, services, commerces et équipements de proximité. La mixité fonctionnelle a permis de disposer d'un ensemble de fonctions variées au sein du territoire. Le cadre de vie, relativement préservé, est apprécié des ménages. La proximité avec le cœur d'agglomération permet à ces communes de bénéficier de services publics structurants d'agglomération tels que les transports en commun, équipements sportifs et culturels.

L'enjeu pour ces territoires est de préserver l'équilibre entre le cadre naturel et paysager, et l'urbanisation du territoire.



CARTE D'IDENTITE - STATISTIQUES DES COMMUNES DE GRAND	Communes cœur d'agglomération		Communes urbaines		Communes périurbaines		Communauté d'agglomération
ROANNE AGGLOMERATION	ROANNE	LE COTEAU	RIORGES	MABLY	VILLEREST	COMMELLE- VERNAY	GRAND ROANNE
Population							
Total population municipale 2008 (nombre d'habitants)	35 936	6 977	10 481	7 445	4 436	2 809	68 084
Population, en 2007 (nombre d'habitants)	35 750	7 040	10 333	7 496	4 414	2 828	67 861
Densité de la population (nombre d'habitants au km²), en 2007	2 217,8	1 439,7	666,2	228,5	297,8	227,9	702,9
Superficie (en km²)	16,1	4,9	15,5	32,8	14,8	12,4	96,6
Variation de la population : taux annuel moyen entre 1999 et 2007, en %	-1,0	-0,6	0,3	-0,2	0,5	0,2	-0,6
dont variation due au solde apparent des entrées sorties : taux annuel moyen, entre 1999 et 2007, en %	-1,2	0,0	0,4	-0,3	0,4	-0,4	-0,6
Structure de la population (2007), en % :							
- Moins de 30 ans	34,0	29,0	28,0	29,0	32,0	32,0	32,0
- De 30 ans à 59 ans	36,0	38,0	41,0	42,0	45,0	50,0	39,0
- Plus de 60 ans	30,0	33,0	31,0	29,0	23,0	18,0	29,0
Part des familles monoparentales sur l'ensemble des ménages, en 2007, en %	18,7	16,4	10,1	11,8	5,8	3,2	14,4
Logement							
Nombre total de logements, en 2007	21 920	3 773	4 938	3 366	1 803	1 075	36 875
Logements vacants, en 2007, en %	12,3	6,5	5,5	3,8	5,0	2,9	9,4
Part des logements de type appartements en 2007, en %	78,0	61,2	30,8	27,6	5,8	1,1	59,6
Moyenne logements construits par an entre 2000 et 2009	126	31	91	36	37	16	338
Part de logements sociaux dans les résidences principales, en 2009, en %	29,29%	20,83	11,09	29,29	1,97	1,78	19%
Part des ménages propriétaires de leur résidence principale, en 2007, en %	38,5	47,0	69,4	63,9	86,2	91,5	50,4
Revenu							
Revenu net déclaré moyen par foyer fiscal, en 2008, en euros	17 158	18 853	24 859	20 608	27 975	28 683	19 801
Part de la population couverte par les minimas sociaux, en 2007, en %	11,4	6,1	4,4	6,3	3,4	1,7	8,3
Emploi et chômage							
Emploi total (salarié et non salarié) sur la commune (ou l'agglomération), en 2007	23 267	4 475	3 651	2 909	481	392	35 175
Part de chômeurs des 15-64 ans au sens du recensement (personnes inscrites ou non à Pôle Emploi recherchant un emploi), en 2007, en %	16,5	10,7	8,8	11,0	7,4	6,9	13,1
Part de l'agriculture, en % (en nombre d'établissements), en 2008	0,4	1,3	2,8	10,0	8,2	5,8	1,8
Part de l'industrie, en % (en nombre d'établissements), en 2008	7,5	11,9	14,4	10,0	10,4	8,8	9,0
Part de la construction, en % (en nombre d'établissements), en 2008	4,8	5,0	8,7	9,2	8,8	19,0	6,0
Part du commerce, transports et services divers, en % (en nombre d'établissements), en 2008	70,3	73,9	60,8	60,3	59,3	50,4	68,4
Part de l'administration publique, enseignement, santé et action sociale, en % (en nombre d'établissements), en 2008	17,0	7,8	13,4	10,5	13,2	16,1	14,9

Source : Insee - Chiffres clés sur un territoire / PLH – DDE 2005 / Observatoire de l'habitat / CAF 2007

•Les communes périurbaines : Villerest et Commelle-Vernay

Ces communes ont pour caractéristiques d'être des zones périurbaines, appréciées pour leur cadre de vie. Les revenus nets déclarés moyens par foyer fiscal sont largement supérieurs sur ces communes par rapport aux collectivités du Grand Roanne. L'habitat de ces communes périurbaines est essentiellement constitué de grands logements individuels. Les ménages, et plus particulièrement les catégories socioprofessionnelles élevées, profitent du cadre rural pour s'installer avec leurs enfants. La tranche des 0-19 ans est surreprésentée sur ces communes par rapport à l'agglomération. Le secteur artisanal représente une part importante de l'activité économique locale.

L'enjeu pour ces communes appartenant à l'espace rural consiste essentiellement à limiter l'étalement urbain, préserver l'activité agricole, maintenir les services et infrastructures de proximité et développer des activités récréatives de façon équilibrée avec les objectifs de conservation du patrimoine naturel et paysager.

66 1.1.2-1 Les spécificités des communes "cœur d'agglomération" »

ROANNE

La centralité de l'arrondissement

Roanne, sous préfecture de la Loire, constitue la centralité urbaine du bassin de vie du nord de la Loire, soit environ 120 communes et 150 000 habitants. Ancienne ville industrielle, les séquelles du passé sont nombreuses: friches industrielles, désertification, chômage. Elle doit aujourd'hui se réinventer.

Une offre de services et d'équipements d'envergure

La commune de Roanne dispose d'une offre de services et d'équipements indispensable au bassin de vie :

- des services liés au statut de sous préfecture
- des services de santé avec notamment le centre hospitalier au rayonnement important, et la clinique du Renaison
- des équipements structurants tels qu'un centre pénitencier, un multiplexe récemment construit, un théâtre, un musée, une médiathèque, des équipements sportifs (centre nautique, boulodrome, patinoire, halle de basket...)
- un pôle d'échanges sur le quartier de la gare

Cet espace d'articulation du réseau ferroviaire et routier facilite l'intermodalité. La gare ferroviaire de Roanne rattache l'ensemble du roannais au réseau ferroviaire. L'arrivée de la ligne LGV POCL va renforcer la desserte ferroviaire en intégrant le territoire au réseau de trains à grande vitesse.

• Des pôles commerciaux drainent l'activité commerciale

Les rues piétonnes du centre ville constituent le cœur de l'activité commerciale de l'agglomération. Elles regroupent majoritairement des commerces de prêt-à-porter. Les marchés de la place du marché et de l'hôtel de ville sont des vecteurs d'animation et d'attractivité. Les faubourgs Mulsant et Clermont concentrent des commerces notamment de bouche et de proximité. Le centre commercial « Espace Saint Louis » regroupe des grandes enseignes nationales. Les halles Diderot sont essentiellement axées sur le commerce alimentaire. Le pôle de loisirs du « Grand Palais » rassemble de petits commerces sous une configuration de centre commercial.

L'influence de l'économie roannaise

L'économie roannaise s'est spécialisée dans les domaines suivants : le textile, la mécanique et l'agroalimentaire. Ce bassin industriel s'est étendu sur l'ensemble de l'agglomération. Les entreprises roannaises ont organisé et structuré les activités économiques de la plupart des communes avoisinantes.

L'activité triomphante d'une équipe de basket dans une ville sportive

La Chorale de Roanne, équipe de basket roannaise, évolue en pro A. L'équipe a été sacrée championne de France à deux reprises, en 1959 et 2007. Afin de conforter l'ascension de l'équipe, la Halle Vacheresse a été agrandie et modernisée. Au-delà de l'équipe fanion, les équipements sportifs de la ville sont importants et permettent d'accueillir des pratiquants de sports et de loisirs ou de compétition issus de toutes les communes voisines.

La gastronomie roannaise

Troisgros, célèbre restaurant aux trois étoiles, confère à la ville un atout gastronomique de taille. La maison, avec ses hôtels et restaurants crée une offre touristique haut de gamme dans le pays roannais. Roanne Table Ouverte et son salon « Saveurs et savoirs » offre désormais une vitrine qui allie gastronomie et culture.

Le cadre portuaire

Ville fluviale, traversée par la Loire et le canal de Roanne à Digoin, Roanne accueille un port de plaisance d'une capacité de 90 places. Ce port apporte un cadre agréable pour promeneurs et navigateurs. Des animations et installations estivales sont prévues dans le cadre de Roanne plage.

Roanne ville universitaire

L'enseignement supérieur roannais est une entité de l'université Jean Monnet de Saint Etienne. Le Centre Universitaire Roannais (CUR) et l'IUT de Roanne proposent d'excellentes conditions d'études universitaires alliant structure et services universitaires de qualité et promotions aux effectifs réduits.

Les enjeux de la rénovation urbaine

La Ville de Roanne présente une morphologie urbaine largement héritée du passé : elle regroupe en cœur de ville un grand nombre d'espaces délaissés ou en friches et elle concentre des secteurs d'habitat dégradés marqués par une déshérence commerciale, un habitat indigne et une vacance de logements qu'il est nécessaire de requalifier et de restructurer en profondeur. La ville de Roanne doit donc transformer son image d'ancienne ville industrielle et mettre en œuvre une politique de renouvellement urbain cohérente et globale qui s'appuie sur la reconversion des espaces en friches, la réhabilitation ou la démolition des logements vacants et dégradés et la mobilisation des gisements fonciers.

Un certain nombre de projets à court, moyen et long terme sont envisagés par la ville de Roanne pour répondre à ces enjeux de rénovation urbaine :

- La poursuite de la transformation des deux quartiers concernés par le PRU (programme de renouvellement urbain):
- -le « Parc » : classé en ZUS depuis 1996, il constitue l'ensemble le plus fragile de l'agglomération. Il concentre des familles en situation précaire.
- Le « Saint-Clair » : répertorié en Zone de Redynamisation Urbaine. Plusieurs opérations de rénovation urbaine ont été menées (démolition de grands ensembles, aménagement du quartier). Plus inséré au tissu urbain et bordé de zones pavillonnaires, la transformation du quartier semble bien amorcée.

Ces quartiers ont beaucoup évolué grâce au Programme de Rénovation Urbaine. Les efforts ont essentiellement porté sur l'aménagement urbain, l'habitat et les équipements publics.

- Le développement de projets résidentiels sur les friches et les tènements délaissés : des projets sont notamment prévus sur les secteurs Gambetta-République, Bapaume, le Halage, Casanova...,
- Le développement d'un cœur de ville encore plus attractif, grâce à la mise en œuvre d'une politique de renouvellement urbain et de valorisation des espaces publics engagée sur ce secteur depuis plusieurs années (amélioration du centre ancien mené il y a quelques années et projet cœur de cité en cours),
- •La réhabilitation des guartiers anciens, notamment le faubourg Mulsant, qui est un guartier ouvrier issu de la période industrielle. L'objectif de la ville de Roanne est de poursuivre la mise en œuvre d'une politique globale d'aménagement qui permette de raccrocher le faubourg Mulsant à la dynamique urbaine en agissant tant sur l'habitat que sur le commerce et la qualité des espaces. Un certain nombre d'actions ont d'ores et déjà été entreprises pour réhabiliter des logements, en construire de nouveaux, améliorer les espaces publics et maintenir le commerce de proximité,
- La transformation du quartier Gare en un nouveau secteur moderne et innovant : la reconquête du quartier gare a déjà été amorcée dès 2005, avec la réalisation d'équipements structurants visant à renforcer l'attractivité du secteur (pôle d'échanges et pôle de loisirs). Elle sera poursuivie dans les années à venir avec la recomposition du site Gambetta/République et la restructuration du secteur Mulsant Est,
- La restructuration des secteurs contigus aux cours d'eau dans une logique de promotion de l'image de la ville et de valorisation de la trame verte et bleue : aménagement du parc de Varennes, projets de requalification du quartier du Port-Canal, d'aménagement des berges de la Loire, de création d'un parc urbain sur Fontval, de valorisation du bassin de l'Oudan ...

LE COTEAU

Un passé industriel très présent

Le Coteau connait les mêmes enjeux urbains et socio-économiques liés à la désindustrialisation: friches industrielles, régression démographique, chômage.

Un quartier est particulièrement touché, «Les Etines». De petite taille, le quartier, concentre des logements sociaux issus des années quatre-vingts. La commune comptabilise une part importante de retraités, en particulier sur ce quartier. Il est essentiel de lutter contre leur isolement et de participer à leur intégration.

Des efforts pour un meilleur cadre de vie

La ville est attachée au cadre de vie de ses habitants. Des lieux de détente, des coins de verdures ont été aménagés au sein de la ville:

- Le Parc Bécot : plan d'eau, aire de jeux, animaux
- Le quartier de la gare
- Les squares Kennedy, Balmes et du Souvenir

Une activité commerciale active et diversifiée

L'activité commerciale costelloise est très dynamique. Les commerces de proximité sont nombreux et la zone commerciale bénéficie d'une importante attractivité. La zone de chalandise de la ville s'étend sur toute l'agglomération roannaise.

La zone industrielle et commerciale s'étend sur 75 hectares. Elle est divisée entre activités artisanales et commerciales, concessionnaires automobiles et grandes surfaces spécialisées.

Des équipements sportifs et culturels

L'offre culturelle et sportive est composée d'infrastructures de qualité : une médiathèque récente, un centre nautique composé de piscines d'été et d'hiver permettant de coupler activités de loisir aquatique et natation, une piste de karting destinée aux amateurs de sensation forte.

Un Dojo a également été inauguré pour les pratiquants de judo et ju-jitsu.

66 1.1.2-2 Les spécificités des communes urbaines »

RIORGES

Un cadre apprécié

Contrairement à la moyenne enregistrée sur l'Agglomération du Grand Roanne, la commune de Riorges enregistre un solde migratoire positif sur la période 1999-2007. Riorges a su développer une offre de qualité appréciée des habitants permettant de fixer ses résidents et de capter de nouveaux ménages. Elle combine cadre de vie de qualité et proximité urbaine.

Des espaces récréatifs et lieux de détente ont été aménagés sur le territoire communal:

- Parcs urbains et aires de jeux de proximité : le Parc Beaulieu, le Parc Françoise Dolto, le Parc du Pontet, le Parc du Petit Prince, le Plan d'eau du Combray, le Parc Jean-Baptiste Lamarck
- Lieux de promenade et d'activités sportives : parc sportif Galliéni, Léo Lagrange, la vallée du Renaison, le parcours de santé de la Plaine de la Rivoire

Des services de proximité adaptés

Riorges propose des équipements en adéquation avec sa fonction de zone résidentielle. Des services à la population répondent à la demande des différents habitants : des plus jeunes aux ainés.

Les familles riorgeoises composées de jeunes enfants bénéficient d'une importante offre d'accueil périscolaire: crèches, centre social, centre de loisirs vacances, Contrat Temps Libre, et le Pass'Sport.

La construction d'un deuxième établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes est à l'instruction. De plus, les services proposés aux personnes âgées sont nombreux : services d'aide à domicile et auxiliaire de vie, système de Téléassistance, aides pour les personnes âgées dépendantes, actions sociales diverses.

Des quartiers en reconversion

Une opération de renouvellement urbain a été lancée sur le quartier du Pontet et une autre est engagée sur le quartier des Canaux. Toujours dans cette logique de zone résidentielle, des initiatives telles que, la construction de logements, le développement de structures et services de proximités pour la population, ont été avancées.

En adéquation avec le patrimoine écologique, et dans la continuité de la trame verte et bleue, la construction d'un éco-quartier est projetée sur le quartier Mirandole-Marclet.

L'économie riorgeoise se développe

Le textile, l'agro-alimentaire, la communication, les commerces et services constituent le tissu économique de la ville qui regroupe 348 entreprises et 3584 emplois. La proximité avec Roanne a été un atout pour le développement économique : bénéficiant d'un bassin de vie et de la décentralisation des activités roannaises.

Ces activités sont disséminées sur plusieurs pôles: parc d'activités de la Villette, de Riorges Centre, Portes de Riorges, le Pontet Est et les Canaux.

Riorges souhaite étoffer et diversifier la zone commerciale des Portes de Riorges. Le projet « Les portes de Riorges 2 » a pour ambition de développer l'attractivité de la zone et du Roannais dans son ensemble.

L'activité culturelle

La ville soutient une dynamique culturelle via les Mardis du Grand Marais (concert hebdomadaire), la musithèque, et « Les expos à Beaulieu ».

MABLY

Un vaste territoire

Mably s'étend sur une superficie au moins deux fois plus importante que les autres communes. Ce vaste territoire peut être divisé en deux parties distinctes : un territoire caractérisé par une prédominance du caractère rural et une zone urbaine.

Une agriculture encore très présente

En 2000, le nombre d'exploitations agricoles s'élevait à 43 établissements répartis sur 47 hectares de surface agricole utile. L'activité agricole est une spécificité de la commune notamment l'exploitation bovine. Elle permet de maintenir la qualité des paysages. Fière de son caractère agricole, la commune souhaite préserver cet aspect en respectant l'équilibre urbain-rural. Pour exemple, « Le bourg », centre ville de la commune a su conserver son cachet rural.

De nombreuses activités économiques

Le passé industriel de Mably a fortement été influencé par la présence de GIAT Industrie : fabriquant d'armes et équipements militaires. Aujourd'hui intégré au groupe Nexter System, l'entreprise reste un employeur conséquent dans le roannais.

Concentrée sur la zone des tuileries, l'activité commerciale, artisanale et industrielle est développée. Les commerces de proximité sont aussi très dynamiques dans le bourg de Mably et sur différents quartiers.

Des projets de développement et de rénovations urbaines

Malgré un cadre de vie favorable lié notamment à l'agriculture, la ville attire peu de nouveaux ménages. Consciente des enjeux liés à la fonction résidentielle, la municipalité réagit :

- Création d'un éco-quartier sur la zone des Tuileries préconisant le respect de l'environnement, l'intégration et la mixité sociale. Le quartier des Tuileries, enclavé, souffre actuellement de difficultés d'insertion en termes d'emplois et de vie sociale.
- Un constat de la dégradation des conditions économiques et sociales sur le quartier Billodiere-Noyon-Marly a été établi ; amorçant le renouvellement urbain du Marly basé sur la mixité et la cohésion sociale. Le scénario retenu fait le choix de prioriser le désenclavement du quartier, réhabiliter l'existant et programmer de nouvelles constructions.
- Sur le quartier « Les Sables » : construction de maisons et pavillons sur une surface de 7 900m², rue des Maraichers. Cette zone sera nommée « Les Feuillantines ».

Ces quartiers concernés par la politique de la ville sont classés en zone géographique prioritaire. A ce titre, ils bénéficient d'aides visant à réduire les inégalités entre les territoires.

Une activité culturelle soutenue

Des infrastructures culturelles permettent d'animer la vie locale : salle d'exposition au sein de l'Espace de la Tour, la salle de spectacle Pierre Hénon, et la médiathèque George Sand. Plusieurs manifestations culturelles tel que des expositions, concerts, spectacles, événements se développent sur la ville.

Un jumelage avec la commune de Pô

En partenariat avec Grand Roanne Agglomération et la Roannaise de l'Eau, Mably entretient d'étroites relations avec la commune de Pô localisée au Burkina Faso. La coopération décentralisée permet un partage de compétences, l'élaboration de projets autour d'une réflexion commune, la coordination de stratégies et l'impulsion de dynamique de développement, un échange autour des thématiques de l'eau et l'assainissement.

66 1.1.2-3 Les spécificités des communes périurbaines >>

VILLEREST

L'attractivité démographique du cadre rural

C'est la commune qui, après Roanne, accueille le plus de constructions de logements et connaît la plus forte expansion démographique. Les nouveaux arrivants se sont installés dans de nombreux lotissements qui se sont développés en tâche d'huile sans grande préoccupation urbanistique dans une commune au visage de banlieue résidentielle qui propose peu de commerces de proximité à ses habitants, ou d'activités génératrices d'emplois.

Une stratégie touristique amorcée

Le barrage de Villerest, avec sa retenue d'eau présente un enjeu de développement pour les activités de loisirs autour du site créant une activité économique sur cette zone rurale. Elle est vectrice d'emplois, de dynamisme économique, et de visibilité pour la zone.

L'activité touristique de Villerest s'appuie sur trois zones :

- Le bourg : place médiévale, présence de remparts, Musée de l'heure et du feu
- •Le lac: offre d'activités de loisirs autour de l'eau
- Le site de Champlong avec une offre hôtelière et des activités sports de nature

On note une volonté de créer une synergie en reliant ces trois sites aux autres aménagements d'agglomération réalisés dans le cadre du programme Bords de Loire et au projet de sentier de 130 kms conduit par le SMRBV autour de la retenue, tirant ainsi partie de la Loire et de ses atouts paysagers.

Des ajustements pour équilibrer mobilité et préservation du cadre de vie

Le développement rapide de la commune en tâche d'huile n'a pas toujours été accompagné par l'extension des réseaux nécessaires. L'utilisation du tout-véhicule au détriment de l'usage du transport en commun a amené les élus à élaborer un schéma de déplacement pour prioriser les aménagements de voirie adaptés aux usagers.

Par ailleurs, dans le souci de protéger et valoriser ses atouts architecturaux et paysagers, la commune a décidé de mettre en place une Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP). Elle a également lancé une étude d'aménagement global du bourg pour réfléchir à un aménagement urbain harmonieux.

COMMELLE-VERNAY

Des infrastructures touristiques

La commune de Commelle-Vernay a su développer son offre touristique autour de lac de Villerest :

- Petit train touristique
- Espaces de restauration
- Hôtels
- Sites des belvédères
- Sentiers et circuits de randonnées
- Parcours sportif et de remise en forme
- Minigolf
- Aire de jeux

Cet espace touristique génère des flux touristiques importants pour l'économie locale principalement dans le domaine de l'hôtellerie et de la restauration.

Des proiets communaux

La rénovation de la commune, issue de la fusion de deux communes : Commelle et Vernay, a permis d'atténuer l'image de deux bourgs aux aspects très différents de part leur passé et leur situation géographique.

Depuis 15 ans, tout a été mis en oeuvre pour créer un centre bourg. La mairie s'est déplacée sur un lieu plus central, proche du groupe scolaire et d'un cabinet médical. Un espace commercial de proximité a pris place à côté de la mairie intégrant un Intermarché, une boulangerie, un bureau de presse, une pharmacie. La commune a, dans le même espace, réhabilité une vieille grange pour la transformer en bibliothèque, salle de réunion, et centre de loisirs pour enfants. L'aménagement du parc de la Mairie confère à ce centre bourg un caractère rural.

Parallèlement à ces projets, s'est construit sur un même lieu excentré du bourg, un centre technique communal rassemblant tout le matériel technique communal.

Un espace sportif complètement revu intègre une salle omnisports, 4 terrain de tennis, 2 terrains de foot et de nouveaux vestiaires aux dernières normes. Pour compléter cette installation, un bâtiment incorporant 5 bureaux et une salle de réunion pour les associations sportives a été construit.

La commune a entrepris la rénovation de voiries en tenant compte des normes nouvelles et en créant un réseau de fourreaux prêts pour la fibre numérique.

La salle d'animation sera rénovée prochainement afin de donner une nouvelle fonctionnalité compatible aux demandes formulées par les usagers.

L'avant projet d'un chemin piétonnier de 1.3 kms devrait permettre de relier le centre bourg aux installations sportives et ludiques situées à l'entrée de la commune en toute sécurité.

L'animation locale est aussi assurée par de nombreuses associations intervenant dans plusieurs domaines: sport, culture, loisirs, pour tous les âges.

Une clinique spécialisée

Une clinique privée, appartenant au groupe Générale de Santé, est installée sur la commune. La Clinique des Monts du Forez dispose de 64 lits d'hospitalisation en psychiatrie générale pour adultes. L'établissement prend en charge les pathologies suivantes : dépression et les troubles graves de la personnalité.



Les principales caractéristiques de l'agglomération roannaise >>

66 1.1.3-1

Un positionnement territorial qui s'affirme »

Une position charnière entre les trois grandes agglomérations de Lyon, Saint-Etienne et Clermont-Ferrand

Un positionnement émergeant au sein de l'aire métropolitaine lyonnaise (AML)

- Une accessibilité qui va être renforcée par l'ouverture de l'A89 et qui pourrait être améliorée par le passage de la ligne LGV Paris-Orléans-Clermont-Lyon actuellement à l'étude
- Un nouveau statut de porte d'entrée de la région Rhône-Alpes et de l'AML et de nouvelles relations qui se nouent avec les territoires rhodaniens (convention territoires partenaires entre le Grand Lyon, Tarare, l'Arbresle et Grand Roanne Agglomération)
- Un pôle universitaire conséquent (environ 2 000 étudiants)

Une centralité qui rayonne sur le nord du département de la Loire

- Une polarité identifiée comme majeure dans l'armature territoriale du Pays roannais
- Un maintien des fonctions de centralité en cœur d'agglomération
- Une modernisation et un développement des grands équipements : Scarabée, Halle Vacheresse, pôle de loisirs, pôle intermodal, aérodrome, Pierre Mendès France, hôpital . . .

Un territoire relativement autonome

- Un enclavement relatif du territoire
- Des interactions peu importantes avec les territoires voisins.
- Une convergence du bassin d'emploi et du bassin de vie
- Une évasion commerciale limitée



QUESTIONNEMENTS:

Comment développer le positionnement du Grand Roanne au sein de l'aire métropolitaine lyonnaise ?

Quel positionnement d'une agglomération au périmètre modifié au sein du Pays?

Quelle représentation territoriale et démographique de l'agglomération rechercher?

Quelles coopérations mettre en place avec les agglomérations voisines : Saint-Etienne, Clermont-Ferrand et Grand Lyon ?

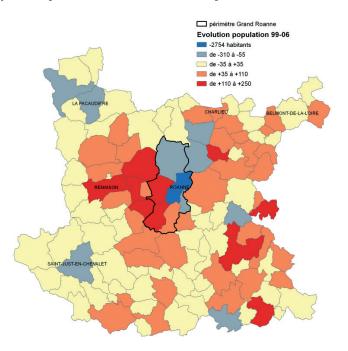
Comment maîtriser les impacts des infrastructures de transport sur l'autonomie et l'ouverture du territoire?



Un déclin démographique et des dynamiques résidentielles déséguilibrées >>

Un déclin de l'attractivité de la ville centre par rapport aux métropoles lyonnaise et stéphanoise et aux autres communes de l'arrondissement

- -2 915 habitants (-4,5%) dans le Grand Roanne entre 99-2008
- -2 944 habitants (-7,6%) entre 99-2008 dans la ville de Roanne
- Un solde migratoire négatif sur la période 99-2007:-4,6%
- Un solde négatifentre la région roannaise et le Grand Lyon de 500 personnes sur la période 2001-2006, et de 400 personnes avec le Sud-Loire
- 1 personne sur 4 qui a quitté la ville centre entre 2001 et 2006 s'est installée dans la région roannaise, principalement dans les collectivités territoriales de la Côte roannaise et de l'Ouest Roannais



Des projections démographiques peu favorables malgré un ralentissement du déclin observé ces dernières années

- Un léger ralentissement du déclin démographique : -4,1% entre 90-99 contre -4,5% entre 99-2008
- Une perte de 5700 habitants à prévoir entre 2011 et 2031 sur le Roannais si les tendances se poursuivent (projection INSEE)

Un contexte démographique qui contraste avec la dynamique métropolitaine lyonnaise et ligérienne

- une croissance démographique de +5,7% dans l'inter-Scot entre 1999 et 2007
- le Roannais, seul territoire de l'inter-SScot dont la population continue de baisser et dont le déclin démographique devrait se poursuivre à l'horizon 2030

Des objectifs démographiques très ambitieux affichés par le SCOT du Roannais

- •+4000 habitants dans le Grand Roanne à l'horizon 2030, dont 50% dans la ville de Roanne
- Une ambition théorique du SCOT de + 9 700 habitants à l'échelle du SYEPAR si l'on tient compte des projections INSEE négatives (-5 700 habitants)

Un territoire qui vieillit et qui se paupérise

- Une diminution du nombre des moins de 30 ans entre 99-2006 : -15,4%
- Une part importante de retraités: 35% en 2006
- Une augmentation de la population âgée dépendante d'ici 2015 estimée à 42%

Un revenu mensuel médian inférieur à la moyenne départementale (1 263 euros en 2005 dans Grand Roanne Agglomération, 1 268 euros dans la Loire)

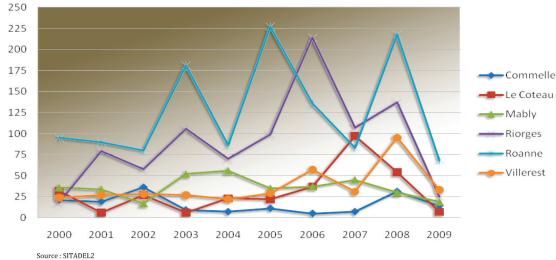
Une ségrégation socio-spatiale qui s'accentue

- Une population vieillissante en cœur d'agglomération
- Des écarts de revenus qui se creusent entre le cœur d'agglomération et la périphérie : 1 158 euros de revenu fiscal à Roanne contre 1 516 euros à Villerest
- Un cœur d'agglomération qui concentre la majorité des logements sociaux (70% du parc de l'agglomération), des logements collectifs (87%), des petites typologies (34% de T1, T2) et l'offre en habitat ancien
- Une surreprésentation en cœur d'agglomération des ménages locataires (60%), des familles monoparentales (37,4%), des allocataires de minimas sociaux (71%)

Un parc de logements qui se dégrade et dont le renouvellement est insuffisant

- 13% de logements vacants, soit près de 5 200 logements
- Besoins de 2 000 logements d'ici 2014, soit 400 logements/an pour stabiliser la population
- 250 logements construits en moyenne par an entre 1999 et 2005
- Perspectives 2010 : une offre nouvelle prévue de 400 logements, dont 117 au Coteau et 100 à Roanne

Evolution de la construction de logements sur le Grand Roanne entre 2000 et 2009



?

QUESTIONNEMENTS:

Comment limiter l'hémorragie démographique du territoire?

Comment répondre aux objectifs démographiques et résidentiels très ambitieux du Scot ? Comment limiter l'étalement urbain et la consommation d'espaces tout en répondant aux objectifs du Scot ?

Comment rééquilibrer les dynamiques démographiques et résidentielles et renforcer la centralité ?

Comment favoriser la mixité sociale au sein des quartiers de l'agglomération?

Comment répondre à la diversité des parcours résidentiels?

Comment attirer et accueillir de nouveaux habitants?

Comment favoriser le maintien et l'accueil de ménages de jeunes actifs?



Une mutation économique engagée >>

Un rôle de pôle d'emploi à l'échelle du bassin économique

• 24 000 emplois sur les 50 000 du bassin économique sont concentrés sur Roanne

Un territoire marqué par l'histoire industrielle et la désindustrialisation

- Une diminution des effectifs du secteur industriel de 45% depuis les années 70
- 29% de l'emploi total est encore lié au secteur industriel
- 73% de la population active est composée d'ouvriers et d'employés tandis que les cadres et les professions supérieures sont faiblement représentés (10% de la population active de l'agglomération)
- Le textile-habillement et la mécanique (respectivement 19% et 25% des emplois industriels privés), deux spécificités économiques de l'agglomération roannaise
- Une réduction de 4% des emplois salariés privés entre 2004 et 2009 principalement concentrés sur la ville centre qui enregistre une baisse de 6%, soit 839 emplois en moins sur la période considérée

Un tissu économique et un bassin d'emplois autonome

- Une faible dépendance des emplois industriels de l'agglomération vis-à-vis de l'extérieur
- Une faible évasion des actifs : 85% des actifs occupés résident dans le roannais
- Un réseau dense de PME/PMI

Une mutation économique engagée entre tradition et modernité

- Des évolutions positives en termes d'emplois dans les filières traditionnelles telles que la mécanique, la construction et l'agro-alimentaire
- Un développement de nouveaux secteurs d'activités : numérique, centre de relations clients, économie résidentielle, tourisme
- Un développement de la part de la population active employée dans le tertiaire : 44% en 2009
- Une politique de diversification économique mise en œuvre par les collectivités pour promouvoir le développement des filières de la déconstruction, de l'écologie industrielle, du numérique, de l'agroalimentaire et du bois
- Un développement de l'économie touristique qui s'appuie sur les 90 emplacements du port de plaisance, le pôle de Villerest-Commelle (retenue du barrage de Villerest, golf...), la gastronomie

Une économie locale qui compte de grands noms

• Nexter et Michelin pour l'industrie ; Devernois, Descamps, Carré Blanc pour le textile . . . ; ou encore Troigros, Pralus, Revillon, Valentin Traiteur, Les Délices du Palais pour la gastronomie et l'agro-alimentaire

Une attractivité commerciale rayonnante mais menacée

- Un appareil commercial qui constitue la principale polarité du nord du département
- Une armature qui s'organise autour d'une offre commerciale de centre-ville (centre-ville de Roanne, Le Coteau, faubourgs Mulsant et Clermont) et d'une offre de périphérie (Mably, Riorges, Le Coteau/ Perreux) conséquente (75 000 m²)
- Un rayonnement du centre-ville à améliorer du fait du manque de cohérence et de qualité urbaine
- Des espaces commerciaux de faubourgs fragilisés du fait de la déprise démographique
- Des zones commerciales périphériques vieillissantes

• Un risque d'évasion commerciale accélérée du fait de l'amélioration des temps de parcours et du renforcement de l'offre commerciale des territoires voisins

Un manque de positionnement économique et de lisibilité urbaine des différents espaces économiques

- Une offre économique peu différenciée avec des vocations préférentielles non définies et des espaces économiques non spécialisés
- Une disparité entre les parcs d'activités récents et les anciennes zones vieillissantes et peu qualifiées
- De nombreux projets de développement économique non hiérarchisés, non priorisés, non différenciés

Une offre en immobilier d'entreprises inadaptée aux besoins

- Un marché qui subit la crise : un stock de 81 000 m² de locaux d'activités et 10 000 m² de bureaux en 2010
- Une inadaptation des bureaux à la demande (locaux vieillissants, implantation en périphérie...)
- Une offre immobilière largement insuffisante par rapport aux besoins prévisionnels des 15 ans à venir (études Algoé 2010): 95 000m² pour le tertiaire, 206 000m² pour les activités industrielles, 88 000m² pour le secteur artisanal, 749 000 m² pour la logistique



QUESTIONNEMENTS:

Comment accompagner les mutations de l'économie et diversifier les filières?

Comment valoriser l'identité économique roannaise et promouvoir une image renouvelée et attractive de l'agglomération?

Comment rendre lisible la stratégie d'accueil économique du Grand Roanne?

Comment attirer des entreprises exogènes au territoire?

Comment positionner les futurs espaces de projet au regard de la concurrence extérieure?

Quelle gouvernance instaurer avec les territoires voisins?

Comment maîtriser les équilibres de l'offre commerciale et limiter l'évasion commerciale?

66 1.1.3-4

Des dynamiques foncières consommatrices d'espaces >>

Des potentialités de développement résidentiel importantes

- Des potentialités de densification du tissu aggloméré existant et de renouvellement urbain très importantes: un potentiel foncier d'environ 280ha (80ha de potentialités en tissu urbain, 60ha de gisements fonciers recensés pouvant accueillir un développement résidentiel, 140 ha de zones AU à densifier)
- Une potentiel de développement urbain en extension très important : environ 240 hectares de zones Au à vocation résidentielle non encore urbanisées définies dans les PLU
- Une très grande capacité de construction dans les communes périurbaines de l'agglomération (Villerest et Commelle)
- Des capacités foncières limitées pour permettre l'accueil de nouveaux logements dans la ville centre

Des potentialités de développement économique qui excèdent largement les besoins

- Une consommation foncière moyenne de 5ha/an entre 1997 et 2000
- Une relance de la consommation foncière depuis 2002:8ha/an
- Des besoins en foncier économique estimés à l'horizon 2030 à 130ha, soit 9ha/an
- Au moins 20ha de potentialités de recyclage foncier pouvant accueillir de l'activité économique
- Des projets de développement stratégiques représentant pas moins de 230ha, soit plus de 25 ans de stock foncier

Une offre foncière à vocation économique peu lisible et peu hiérarchisée

- Des disponibilités à court terme en zones d'activités peu importantes (moins de 20ha), morcelées et dispersées au sein des différentes zones d'activités
- Des projets de développement économique dont la programmation n'est pas échelonnée dans le
- Des vocations préférentielles non définies



QUESTIONNEMENTS:

Quel calibrage du développement urbain en périphérie?

Comment assurer sa répartition pour assurer le redéploiement de la ville centre?

Quel sera l'espace nécessaire pour accueillir, d'ici à 2020, 10 000 nouveaux logements sur un territoire communautaire à densifier en périphérie?

Comment limiter la consommation foncière tout en répondant aux besoins des habitants et des entreprises?

Quelle politique foncière et d'aménagement mettre en œuvre?

L'accessibilité du territoire et la politique des déplacements : des changements en perspective >>

Une accessibilité multimodale du territoire

- Une agglomération au croisement d'un axe nord-sud historique (Nationale 7) entre Paris et Lyon, et d'un axe interrégional Lyon – Clermont-Ferrand - Bordeaux
- Une desserte ferroviaire ouvrant sur Lyon, Saint-Etienne, Clermont-Ferrand au moyen d'un pôle d'échanges multimodal performant, au cœur de l'agglomération
- Une connexion au réseau des voies navigables françaises, où le tourisme a pris le relais du transport fluvial de marchandises
- La présence d'un aérodrome à Saint-Léger, permettant une desserte directe de l'agglomération pour une clientèle d'affaires, en complément de la plateforme internationale de Lyon – Saint-Exupéry
- Un territoire offrant une grande connectivité informatique au réseau à très haut débit, au service de savoir-faire locaux

Un désenclavement progressif de l'agglomération roannaise

- Des projets d'amélioration des infrastructures routières : la réalisation de l'A89 avec une ouverture prévue en 2012, la mise à 2x2 voies de l'axe RN7-RN82 entre Roanne et Balbigny (et plus tard en direction de Nevers et Paris via l'A77), l'amélioration de la liaison Roanne-Charlieu (RD482).
- Des projets d'amélioration de la desserte ferroviaire : le projet de Ligne à Grande Vitesse « Paris—Orléans—Clermont-Ferrand—Lyon », qui pourrait desservir le bassin roannais au-del à de 2025, l'électrification de la ligne Lyon-Nantes, annoncée dans le SNIT (Schéma National des Infrastructures de Transport) début 2011 pour l'amélioration du fret.

Un manque de structuration et d'organisation de la trame viaire

- Des infrastructures routières récentes (rocade est, boulevard Ouest) qui ne jouent pas entièrement leur rôle de support du trafic de transit
- Un jalonnement qui manque de cohérence et d'actualisation à l'échelle de l'agglomération
- Un trafic de transit local parfois important dans certains secteurs et quartiers, notamment sur des voiries urbaines qui supportent un trafic peu adapté à leurs caractéristiques et aux enjeux d'attractivité résidentielle
- Des réflexions sur de nouvelles infrastructures à l'échelle de l'agglomération : bouclage de l'anneau de rocade (Contournement Sud-Ouest, déviation de la RD27 sur le secteur de la Demi-Lieue, barreau de contournement nord-ouest de Riorges (« aérodrome Nobile »), doivent être étudiées dans une optique de structuration du réseau d'agglomération et de préservation des tissus urbains existants

Un potentiel de développement des modes alternatifs

- Des pôles générateurs de déplacements principalement concentrés dans le centre-ville de Roanne : hôpital, équipements culturels, centre universitaire, sous-préfecture, pôle tertiaire de loisirs (multiplexe...), pôle multimodal, plateau piétonnier « cœur de cité »
- Une topographie modérée qui facilite l'usage du vélo
- Des aménagements cyclables discontinus, et des qualités inégales d'aménagements pour les piétons, qui ne parviennent pas à contrecarrer l'usage massif de la voiture individuelle, qui ne souffre pas beaucoup de contraintes et d'engorgement



QUESTIONNEMENTS:

Comment anticiper et accompagner l'amélioration de l'accessibilité routière et ferroviaire du bassin roannais ?

Quelle qualification, hiérarchisation du réseau de voiries? Comment favoriser le développement des modes alternatifs à la voiture?



Un patrimoine naturel et paysager de qualité 🤊

Une présence importante de l'eau sur le territoire peu valorisée dans l'organisation urbaine

- La Loire, véritable épine dorsale du territoire, facteur identitaire fort
- Retenue du barrage de Villerest, l'Oudan, ses affluents et son bassin, le Renaison et ses affluents, le Rhins, le canal de Roanne à Digoin)
- Un tissu urbain peu ouvert sur le fleuve et les cours d'eau du territoire (Renaison, Oudan, Rhins)



Barrage de Villerest



Fleuve Loire

Des espaces naturels de qualité et une biodiversité bien présente sur le territoire

- La Loire et ses abords concentrent différents périmètres de protection qui attestent de la qualité écologique de ce milieu : zone Natura 2000 et ZNIEFF
- Des espaces bocagers présents sur le nord de l'agglomération
- Des vues et des panoramas intéressants notamment sur les bords de Loire et le bourg de Villerest
- Des friches et des délaissés (urbains et ferroviaires), réservoirs de biodiversité en centre ville



Bourg de Villerest



Paysage bocager

Des espaces agricoles encore importants bien que fragilisés par le développement urbain

- Une agriculture qui occupe encore une surface de 3 983 hectares (recensement agricole de 2000), soit environ 41% de la surface intercommunale
- Des sièges d'exploitation encore viables sur le territoire intercommunal (environ 35 exploitations recensées notamment à Mably)
- Un développement de la périurbanisation et une consommation du foncier agricole importante dans les communes périphériques

Un paysage urbain en cours de valorisation

- Un renouvellement urbain des friches et des délaissés engagé
- Des quartiers d'habitat dégradés qui bénéficient d'interventions publiques (Mulsant, Clermont, Saint-Clair, Parc....)
- De nombreux espaces publics de proximité dont le maillage est en cours d'amélioration
- Un développement des continuités vertes visant à créer une trame verte urbaine jusqu'ici peu présente et peu structurée
- Un développement de nouveaux équipements à l'architecture novatrice (pôle de loisirs, hôpital, Scarabée, Halle Vacheresse...)



OUESTIONNEMENTS:

Quelle place donner aux cours d'eau dans le projet urbain?

Comment préserver la biodiversité et limiter la fragmentation des espaces naturels et

Comment constituer une véritable trame verte et bleue à l'échelle de l'agglomération roannaise?

Comment développer l'agriculture périurbaine?

Quel équilibre instaurer entre développement urbain et préservation des espaces naturels et agricoles?

Comment améliorer la qualité paysagère des entrées d'agglomération? Comment limiter la pollution visuelle?

Les grands défis pour le territoire du Grand Roanne >>

Le positionnenement du territoire dans l'aire métropolitaine lyonnaise et le renforcement de la centralité roannaise >>

Dans un contexte actuel de concurrence territoriale, il importe à l'agglomération roannaise d'être davantage identifiée dans l'espace métropolitain afin de pouvoir tirer profit de la dynamique économique et démographique qui se développe au sein de l'aire urbaine lyonnaise.

Le Grand Roanne doit donc pouvoir affirmer sa place dans les différentes échelles territoriales et les différents réseaux qui se dessinent et se nouent autour de l'espace ligérien, du réseau des villes moyennes de Rhône-Alpes et de l'Aire Métropolitaine Lyonnaise (AML).

Pour cela, l'agglomération roannaise doit communiquer davantage sur ses atouts, repositionner son économie et renforcer sa centralité.

66 1.2.1-1 La fin de l'enclavement : l'opportunité de tirer profit d'une meilleure accessibilité avec les territoires voisins >>

Malgré sa position charnière entre les trois grandes agglomérations de Lyon, Saint-Etienne et Clermont-Ferrand, l'agglomération roannaise est aujourd'hui encore à l'écart des grands axes de communication, ce qui freine son intégration à la dynamique de l'AML et de la Région Rhône-Alpes.

Les différents projets d'infrastructures visant à améliorer l'accessibilité du territoire roannais constituent une opportunité majeure en termes de rayonnement et de positionnement métropolitain, d'ouverture territoriale, de mobilité et d'image pour le territoire.

Ces projets, notamment l'A89 et la LGV Paris-Orléans-Clermont-Lyon, sont l'occasion de replacer l'agglomération roannaise sur les grands itinéraires ferrés et routiers, de lui redonner un rôle d'étape entre Clermont-Ferrand et Lyon et d'en faire une véritable « porte d'entrée ouest » pour la région Rhône-Alpes, ainsi que pour la Région Urbaine de Lyon.

Ce repositionnement du Roannais vis-à-vis de l'aire métropolitaine lyonnaise et du Massif central permettra ainsi de renforcer et développer les échanges avec les deux capitales régionales et leurs bassins de vie, de favoriser les mobilités résidentielles et de développer une dynamique économique créatrice d'emplois.

Pour tirer le meilleur parti de l'ouverture du territoire et du rôle d'interface entre l'espace ligérien, l'aire métropolitaine lyonnaise et le Massif central, l'agglomération roannaise doit donc dès maintenant **anticiper** l'amélioration de son accessibilité et **structurer** ses potentialités d'accueil économique et résidentiel, afin de **maîtriser** les évolutions induites, et **éviter** des effets contre-productifs.

En effet, il ne s'agit pas que le désenclavement de Roanne aggrave le processus d'étalement périurbain, de perte de population et d'emplois. Il provoquerait dans ce cas une métropolisation incontrôlée, qui ferait que Lyon capte les dynamiques résidentielles et économiques positives, au détriment du bassin roannais.

Il s'agit par contre de s'inscrire dans la structure multipolaire de l'aire métropolitaine et de développer des coopérations.

La métropole lyonnaise se développe selon une configuration multipolaire qui s'appuie sur deux noyaux urbains principaux (Lyon et Saint-Etienne) et sur des pôles secondaires qui gravitent autour et qui supportent des fonctions administratives et économiques conséquentes. Dans ce contexte, il est important que l'agglomération roannaise assoie son positionnement en tant que **pôle secondaire au sein de cette armature urbaine multipolaire équilibrée** qui se dessine autour de Lyon.

Pour cela, le territoire roannais doit développer des vecteurs d'attractivité économique, porteurs d'image et de notoriété, en s'appuyant avant tout sur ses atouts endogènes :

- la **valorisation de ses grands équipements** (le pôle universitaire, le Scarabée, la Halle Vacheresse, le pôle d'échanges multimodal, l'aéroport, l'hôpital...),
- la **promotion de son cadre naturel exceptionnel** et le développement de son offre hôtelière, touristique et gastronomique,



Le Scarabée



La Halle Vacheresse agrandie et modernisée

-la promotion de ses spécificités économiques, source de valeurs ajoutées : la déconstruction, la mécanique, les datacenters et le textile notamment.

Il doit par ailleurs promouvoir le développement de l'accueil de fonctions métropolitaines en recherchant une étroite complémentarité avec les pôles économiques lyonnais et stéphanois.

La réussite de cette stratégie de positionnement de Roanne au sein de l'AML

implique de diversifier les coopérations en s'appuyant sur des rapprochements territoriaux ("convention territoires partenaires", réseaux des villes moyennes en Rhône-Alpes...), sur des rapprochements thématiques (pôles de compétitivité...), et de développer des liens et des solidarités avec les territoires les plus proches (Centre Loire, Charlieu notamment).

66 1.2.1-2

Le nouveau positionnement économique du territoire >>

Un des défis de l'agglomération roannaise consiste à promouvoir une nouvelle attractivité territoriale qui permette de maintenir et créer de nouveaux emplois à travers :

- -l'ancrage et le développement des entreprises déjà présentes sur le territoire : les politiques d'aménagement et de développement économique doivent permettre la transmission des activités et le maintien du tissu local dense de PME. Elles doivent donc prendre en compte les besoins de ces entreprises (petites surfaces, immobilier d'entreprises . . .)
- l'attrait et l'insertion d'entreprises exogènes au territoire roannais notamment celles qui présentent une forte valeur ajoutée (production et services supérieurs) et qui sont aujourd'hui peu représentées dans l'agglomération roannaise.

Pour cela, l'agglomération roannaise doit accompagner la mutation de son tissu économique, développer son pôle universitaire, son attractivité commerciale et touristique, maintenir son agriculture et promouvoir une stratégie économique lisible.

L'accompagnement de la mutation du tissu économique

Bassin industriel fragilisé par la crise, l'agglomération Roannaise connaît un mouvement de désindustrialisation et une mutation progressive de son tissu économique qui s'appuie sur le confortement de son système productif et le développement de filières transversales complémentaires.

Pour pour suivre cette mutation économique et repositionner durablement l'économie roannaise dans l'Aire Métropolitaine Lyonnaise, la stratégie économique du territoire doit conduire à :

- développer un tissu économique spécifique qui s'appuie sur la structuration de filières caractéristiques du territoire dotées d'une visibilité et de potentiels de développement,
- encourager le processus d'innovation.

Dans cette perspective, l'accompagnement de la mutation du tissu économique doit passer par la promotion des trois piliers majeurs :

- le soutien, la consolidation et la modernisation des filières traditionnelles : textile, armement, mécanique, à travers la diversification de ces pôles de compétence industriels autour de technologies de pointe pour les faire évoluer vers des secteurs novateurs (textiles nouveaux par exemple),
- -la valorisation des secteurs et des filières économiques émergents : numérique, centres relations clients, éco-industries, agroalimentaire ... Le Numériparc pourra être un levier d'appui dans cette mutation,
- -la diversification économique, en s'appuyant notamment sur le développement des secteurs tertiaire et touristique et sur l'économie sociale et solidaire.



Le Numériparc

L'intégration dans les réseaux des filières (pôle de compétitivité Techtera et Viaméca notamment) et le développement des coopérations territoriales constituent un levier important pour accompagner les évolutions économiques du territoire.

Le développement du pôle universitaire de proximité en synergie avec l'économie locale



Centre Pierre Mendès France

L'enseignement supérieur joue un rôle primordial dans la transformation économique du Roannais et son développement constitue donc l'une des priorités de l'agglomération.

L'enjeu consiste à positionner Roanne comme un pôle universitaire de proximité à part entière au sein des villes moyennes de Rhône-Alpes et à développer une offre universitaire en adéquation avec les besoins économiques et les potentiels de développement du territoire.

Dans cette perspective, les liens entre le monde économique, la recherche, l'enseignement supérieur et la formation doivent être davantage développés et l'aménagement du campus universitaire doit être finalisé.

Le développement de l'attractivité commerciale et touristique de l'agglomération

Le commerce et le tourisme constituent deux leviers de l'attractivité économique qui contribuent de plus en plus au rayonnement et à la notoriété des territoires.

Le Grand Roanne bénéficie d'une attractivité commerciale importante liée à la concentration sur son territoire de la majeure partie de l'offre commerciale et de services de l'arrondissement. Le maintien et le renforcement du dynamisme et de l'attractivité de l'appareil commercial roannais nécessite :

- de rechercher un maillage territorial qui assure l'équilibre et la cohérence entre les différents pôles périphériques et les pôles de centralité, notamment celui du centre-ville de Roanne,

- de mettre en œuvre une politique de reconquête urbaine et démographique du cœur d'agglomération avec notamment le développement d'une nouvelle urbanité et la création de liaisons entre les centralités commerciales.



Port de plaisance de Roanne



La Loire

L'agglomération roannaise possède par ailleurs un certain nombre d'atouts en matière de tourisme et de loisirs (situation entre Monts de la Madeleine et Monts du Lyonnais, environnement encore préservé, fleuve Loire, gastronomie, équipements structurants, port de plaisance...) qu'il convient de valoriser pour développer l'attrait touristique et faire de ce secteur d'activités un des principaux leviers du développement économique du territoire.

Il s'agit pour l'agglomération de développer le tourisme de loisirs mais aussi le tourisme d'affaires.

Pour cela, une approche globale, cohérente et lisible de l'offre touristique doit être développée et la création d'une offre d'hébergement de qualité doit être soutenue, notamment en cœur d'agglomération pour permettre l'accueil de nouvelles clientèles touristiques.

Le maintien de l'activité agricole

L'agriculture demeure une composante économique et identitaire importante pour l'agglomération roannaise : avec sa quarantaine d'exploitations, l'activité agricole occupe encore près de 4 000 hectares soit environ 40% de la surface intercommunale.

Garant de la qualité paysagère et écologique du territoire, le maintien de l'agriculture périurbaine joue en outre un rôle primordial en termes d'attractivité résidentielle et touristique.

Toutefois, les espaces agricoles de l'agglomération sont aujourd'hui confrontés et menacés par le développement de l'urbanisation. L'agglomération roannaise doit donc veiller au maintien de l'activité agricole et des paysages qui lui sont liés par la préservation des espaces et une gestion raisonnée de la cohabitation entre espaces urbains et espaces agricoles.

La promotion d'une stratégie économique lisible

Dans le contexte de métropolisation, il importe au territoire roannais d'être davantage reconnu et identifié comme un site d'implantation potentiel à l'échelle métropolitaine.

C'est pourquoi la structuration, la programmation et la promotion d'une offre foncière et immobilière qualitative, attractive et lisible constitue l'une des clés du développement et de la compétitivité de l'agglomération roannaise.

Pour susciter ce développement économique et diversifier les implantations d'entreprises, la qualité de l'offre économique en foncier et en immobilier est un facteur d'attractivité essentiel. Cette offre doit répondre, en localisation, en dimension, en fonction et en qualité aux besoins de développement de l'emploi sur le territoire.

Dans un souci de réduction des concurrences et de développement des complémentarités avec les territoires qui participent à une même dynamique, cette stratégie d'accueil économique doit s'accompagner du développement des échanges et des coopérations avec les collectivités voisines.

66 1.2.1-3

Le renforcement de la centralité d'agglomération >>

L'émergence de l'agglomération roannaise dans la dynamique et l'armature métropolitaine nécessite le développement d'une meilleure visibilité et lisibilité de la centralité roannaise car elle identifie et qualifie son territoire d'influence.

Les stratégies de développement de l'agglomération doivent donc contribuer à maintenir et renforcer l'attractivité et le rayonnement du principal pôle d'emploi et d'activités économiques et commerciales du nord du département.

Pour cela, le développement des fonctions de centralité et des activités tertiaires et de services, la promotion de la diversité des fonctions, le maintien de l'attractivité commerciale et la reconquête de l'attractivité résidentielle (réhabilitation, requalification des espaces publics et de l'habitat...) doivent être les leviers de ce renforcement de la centralité roannaise. Cela implique que les territoires du bassin de vie de Roanne et en particulier le territoire du Scot soient fédérés et solidaires pour promouvoir un développement structuré, polarisé et équilibré.

66 1.2.2 La reconquête urbaine et l'amélioration du cadre de vie >>

L'agglomération roannaise présente une morphologie urbaine largement héritée du passé, avec une imbrication des fonctions économiques et résidentielles importantes et un grand nombre d'espaces délaissés ou en friches concentrés en cœur d'agglomération. Cette situation urbaine contribue à la diffusion d'une qualité urbaine pauvre et peu attractive pour les ménages et les entreprises.



Tissu urbain mixte - Ville de Roanne

La reconquête urbaine et l'amélioration de la qualité du cadre de vie constituent donc des conditions indispensables pour renforcer l'attractivité économique et démographique de l'agglomération roannaise et renouveler son image.

Pour ce faire, le Grand Roanne doit développer une politique ambitieuse de renouvellement urbain, de diversification résidentielle, de promotion des qualités naturelles et paysagères et de réorganisation du fonctionnement des déplacements.

66 1.2.2-1

Le développement d'une politique ambitieuse de renouvellement urbain et de revitalisation des quartiers anciens dégradés »

Les enjeux de l'attractivité résidentielle et économique de l'agglomération roannaise nécessitent une requalification urbaine profonde s'appuyant sur une action publique forte qui s'inscrit dans la durée et qui permette de créer des effets leviers et de mobiliser les investisseurs.

Territoire de tradition industrielle, le Grand Roanne dispose en effet de nombreux tènements abandonnés liés à la mutation de son tissu économique. Ces espaces en friche constituent des points noirs dans le paysage urbain et dans la mémoire collective des habitants. Mais ils constituent également une véritable opportunité de développement urbain en renouvellement plutôt qu'en extension.

L'agglomération dispose également au sein de son tissu urbain, de secteurs d'habitat dégradés marqués par une déshérence commerciale, un habitat indigne et une vacance de logements qu'il est nécessaire de requalifier et de restructurer en profondeur.

La reconquête de ce tissu urbain inutilisé ou obsolète et la réutilisation de ce potentiel foncier et bâti, majoritairement localisé en cœur d'agglomération, doit donc être un levier majeur du renforcement de l'attractivité de l'agglomération. Il doit permettre de :

- revitaliser et redynamiser des secteurs entiers de l'agglomération, en renouvelant la qualité urbaine à partir d'une trame verte renforcée,
- développer au sein de la centralité une véritable mixité fonctionnelle : accueil des fonctions résidentielles, des activités tertiaires, des commerces et des services,
- réinterroger le modèle de développement « extensif » pour limiter la consommation de fonciers agricole ou naturel.

Pour ce faire, la mise en œuvre des outils et procédures de réhabilitation (OPAH-RU, ANRU, PIG ...) et l'intervention de l'Epora sur le recyclage des friches urbaines doivent être poursuivies et soutenues à travers la définition d'une stratégie ambitieuse de renouvellement urbain et de revitalisation des quartiers anciens dégradés.

66 1.2.2-2

Le développement d'une politique de diversification résidentielle >>

La diversité de l'habitat et des formes urbaines ainsi que la qualité de l'offre constituent des critères déterminants pour maintenir et attirer de nouveaux ménages sur le territoire roannais.

L'offre résidentielle, notamment en cœur d'agglomération, ne répond aujourd'hui pas à la demande, notamment celle des jeunes ménages avec enfants. On constate en effet un manque de diversité typologique, de diversité de gamme, de foncier disponible et un coût élevé qui pousse les ménages à s'installer dans les communes périurbaines.

Le renforcement de l'attractivité résidentielle du territoire roannais doit passer par la mise en œuvre d'une politique de l'habitat volontariste visant le développement de produits résidentiels qualitatifs et diversifiés, répondant à la demande et permettant d'offrir un parcours résidentiel complet. Cet enjeu de diversification résidentielle qui est particulièrement prégnant sur le cœur d'agglomération doit proposer aux actifs du territoire de proximité comme du territoire métropolitain une offre d'habitat séduisante qui puisse constituer une réelle alternative au développement pavillonnaire consommateur d'espace, producteur de déplacements et générateur d'« émiettement » des centralités urbaines.



La promotion d'une politique de valorisation des paysages naturels et urbains >>

La préservation et la valorisation de la biodiversité et des qualités paysagères du territoire

L'identité de l'agglomération roannaise est fortement liée à ses paysages agricoles bocagers traversés par la Loire. Le territoire présente ainsi un certain nombre d'attraits paysagers et environnementaux qui constituent un atout essentiel pour la qualité du cadre de vie et l'attractivité économique et résidentielle du territoire.

La préservation et la valorisation de ces espaces paysagers doivent être assurées à travers la mise en évidence de l'armature des espaces agricoles et naturels. Cette démarche doit viser à :

- la préservation des liaisons écologiques qui participent au fonctionnement écologique du territoire et à la structuration des paysages,
- la maitrise de l'extension urbaine et le confortement de la vocation agricole, naturelle et paysagère des espaces concernés,
- la préservation des espaces de respiration entre les développements urbains.

Une nouvelle urbanité et le développement de la nature en ville

L'attractivité résidentielle et la valorisation du cadre de vie des habitants sont également liées à la qualité des paysages urbains. L'enjeu pour l'agglomération roannaise consiste à créer de la valeur urbaine en développant une nouvelle harmonie entre ville et nature.

Dans cette perspective, la stratégie de développement du Grand Roanne doit poursuivre les objectifs suivants:

- le renforcement et le développement de la fonction de loisirs et de détente dans les espaces naturels insérés dans le tissu urbain de l'agglomération ou localisés à proximité,
- le développement d'espaces de respiration urbaine à travers le développement d'une trame verte urbaine dans les opérations de renouvellement urbain et de requalification des espaces publics,
- la valorisation du patrimoine architectural et industriel,
- le traitement qualitatif des entrées d'agglomération qui constituent des espaces d'interface entre la nature et la ville,
- l'ouverture du tissu urbain de l'agglomération sur les cours d'eau très présents sur le territoire roannais, et notamment sur le fleuve Loire qui constitue la colonne vertébrale de l'armature du territoire roannais et un élément identitaire fort.

66 1.2.2-4

Une organisation nouvelle des déplacements et de la mobilité >>

Pour renforcer l'attractivité économique et résidentielle de l'agglomération roannaise et valoriser le cadre de vie des habitants, une amélioration de la mobilité des personnes et de l'information est également nécessaire.

La mise en place d'un système hiérarchisé et multimodal de déplacements

Un des enjeux de l'agglomération roannaise consiste à mettre en place un système hiérarchisé et multimodal de déplacements, qui permette d'offrir aux habitants une offre de qualité, adaptée aux besoins, en cohérence avec les projets ambitieux de renouvellement urbain.

L'objectif est de donner la possibilité à chacun de choisir le mode de transport le plus adapté pour chaque trajet effectué. Il s'agit donc d'aller au-delà du « droit au transport », inscrit dans la législation française.

Transport collectif urbain et interurbain, vélo, hiérarchisation du réseau de voiries sont les trois thèmes principaux de l'action publique à mener, en complément de ce qui est porté en matière d'amélioration de l'accessibilité extérieure de l'agglomération roannaise (TER, LGV POCL, A89, RN7 et 82...).

Les politiques de déplacement de l'agglomération roannaise doivent contribuer, à travers la promotion et le développement des modes de transport non polluants, à créer une véritable alternative à l'automobile.

La valorisation et le développement des NTIC et de la connectivité informatique

L'aménagement numérique du territoire est un facteur structurant pour l'attractivité économique et résidentielle de l'agglomération roannaise. En effet, les échanges numériques sont devenus indispensables et les réseaux de haut et très haut débits jouent un rôle important dans le développement territorial et la concurrence des territoires.

Le Roannais a beaucoup investi dans le domaine des communications et des échanges numériques. La présence du NumeriParc, lieu d'échanges et d'innovation, témoigne de cet investissement et permet de développer une image positive et attractive auprès des entreprises liées au numérique.

Aujourd'hui, l'agglomération roannaise doit poursuivre ses actions et, à travers son schéma directeur d'aménagement numérique, se préoccuper du développement de la fibre optique pour le secteur économique mais aussi pour le grand public.

66 1.2.3 Le rééquilibrage territorial des dynamiques de développement »

Le développement urbain de l'agglomération roannaise s'est fait pendant longtemps sans stratégie territoriale partagée, au gré des nécessités et des opportunités.

Le territoire devrait conduire une réflexion d'ensemble et une stratégie urbaine qui permette un développement solidaire, équilibré et durable du territoire. Le schéma d'agglomération constitue le cadre de cette démarche.

La limitation du déséquilibre des dynamiques, une priorité pour conforter la ville-centre

L'agglomération roannaise souffre d'une dualité résidentielle entre :

- le cœur d'agglomération qui connait des pertes démographiques et qui tend à concentrer les personnes âgées et les populations confrontées à des difficultés économiques et sociales,
- les quartiers et secteurs périphériques où la population se maintient, voire s'accroît sur certains secteurs, et où l'on observe une proportion importante de ménages aux revenus supérieurs.

Un des défis de l'agglomération roannaise réside donc dans la limitation de la ségrégation spatiale et dans le rééquilibrage des dynamiques résidentielles au profit du cœur d'agglomération et des quartiers qui ont le plus souffert de la décroissance démographique des dernières décennies.

C'est pourquoi il est nécessaire pour l'agglomération roannaise qu'une approche intercommunale visant à rééquilibrer ces dynamiques territoriales et à structurer le territoire soit développée.

La stratégie de développement du Grand Roanne doit permettre de **développer la mixité sociale et intergénérationnelle et de mettre en œuvre une politique de diversification de l'habitat** sur l'ensemble du territoire.

Par ailleurs, l'enrayement du redéploiement démographique et économique de Roanne doit être poursuivi grâce :

- au maintien et au développement des fonctions et des équipements de centralité et au renforcement des fonctions économiques et urbaines
- à l'amélioration du cadre de vie et à la reconquête de l'attractivité résidentielle pour permettre l'installation de nouveaux ménages.

La recherche d'un équilibre des dynamiques économique et commerciale entre les différentes polarités

Les espaces à vocation économique jouent un rôle majeur dans l'organisation des territoires, notamment en termes d'équilibre territorial pour la localisation des emplois, de déplacements et d'animation des espaces urbains.

L'armature économique de l'agglomération roannaise est polarisée mais une hiérarchisation et une coordination des projets de développement et des potentialités foncières d'extension sont nécessaires pour répondre au défi de rééquilibrage des dynamiques territoriales de l'agglomération et au maintien de l'attractivité des quartiers de tradition commerçante.

La nécessité de conforter le cœur d'agglomération comme principale polarité économique et commerciale du territoire implique principalement d'encadrer et maitriser les développements périphériques et, en parallèle, reconquérir les friches industrielles pour permettre l'accueil d'activités tertiaires au cœur de la centralité.

Une priorité du schéma d'agglomération : une maitrise du foncier et un développement peu consommateur d'espaces en extension

Un des enjeux pour l'agglomération roannaise consiste à définir un développement spatial économe en foncier et respectueux des ressources naturelles.

L'ambition démographique et économique d'accueil de nouveaux ménages et de nouvelles activités à l'horizon 2030 doit donc prendre en compte ce défi de gestion économe de l'espace à travers une structuration et une gestion différente du territoire nécessitant de :

- réfléchir à de nouvelles formes d'urbanisation qui préservent le capital foncier du Roannais
- réinvestir en priorité les espaces urbains existants
- utiliser au mieux les espaces d'extension urbaine en articulant d'avantage urbanisme, équipements et transport en commun
- définir les limites de l'extension urbaine.

66 1.3 L'ambition du projet et les objectifs à atteindre ***

Pour répondre aux grands défis qui se posent à l'agglomération roannaise, le schéma d'agglomération poursuit l'ambition de définir un modèle de développement qui améliore durablement la vie urbaine roannaise à l'horizon 2030 et qui permette ainsi de maintenir et d'attirer de nouveaux habitants et de nouveaux emplois sur le territoire.

Il décline ainsi l'ambition du Grand Roanne en matière de développement territorial à travers des leviers d'actions et des principes d'aménagement qui répondent à cinq grands objectifs :

- préserver, valoriser et connecter les espaces agricoles, naturels et urbains
- programmer un développement équilibré, cohérent et lisible de l'agglomération roannaise
- changer les modes de faire à travers la promotion d'un développement urbain intensifié et économe en espace
- adapter le système des déplacements à la structure urbaine
- mettre en place une gouvernance et un dispositif de pilotage.

Ces objectifs et les principes d'aménagement (thématiques et territoriaux déclinés dans les parties 2 et 3) qui en découlent constituent le cadre d'une stratégie de développement territorial qui met en cohérence l'organisation urbaine de l'agglomération avec ses politiques thématiques et sectorielles.

Ce cadre doit guider l'action de l'ensemble des acteurs impliqués. Il doit être le référentiel à travers lequel doivent s'opérer les choix et les arbitrages sur les projets et les investissements.

66 1.3.1 Préserver, valoriser et connecter les espaces agricoles, naturels et urbains >>>

Le schéma d'agglomération poursuit l'ambition de faire de l'agglomération un territoire accueillant et attractif pour les habitants, et notamment pour les jeunes ménages, grâce à la préservation de ses espaces naturels et agricoles et à la transformation progressive de son tissu urbain dense en un espace urbain aéré et végétalisé connecté à son environnement périurbain.

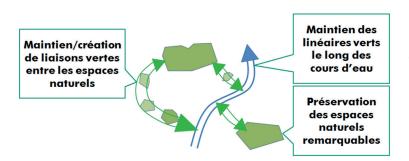
La stratégie de développement retenue vise en effet à renverser l'image et à renouveler durablement l'attractivité territoriale de l'agglomération roannaise à travers le développement d'une politique d'aménagement ambitieuse et cohérente qui s'inscrit sur le long terme et qui vise à faire de Grand Roanne Agglomération un territoire où la nature est très présente, même au sein du tissu urbain. Il s'agit là de développer un atout d'attractivité déterminant dans le processus de métropolisation.

66 1.3.1-1 Qualifier et préserver la trame verte et bleue, socle de l'armature de l'agglomération >>

Pour structurer une armature verte et offrir aux habitants un cadre de vie attractif avec des espaces agricoles et naturels préservés et des espaces de respiration, de détente et de promenade, le schéma d'agglomération identifie les composantes de la trame verte et bleue.

D'une part, il identifie les continuités écologiques entre les sites accueillant des espèces végétales ou animales remarquables qui permettent de préserver la biodiversité.

L'objectif central du maillage des espaces naturels remarquables du territoire est la préservation de la biodiversité. En effet, pour permettre aux différentes espèces de se maintenir sur un site, il faut favoriser les échanges génétiques avec les autres espaces naturels de proximité.



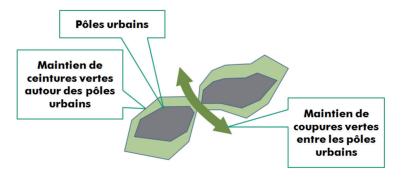
Sur le territoire du Grand Roanne, la déclinaison de ce principe conduit à identifier le fleuve Loire comme l'ossature centrale des échanges d'espèces entre les milieux. En effet, la Loire permet la continuité écologique aquatique entre le nord et le sud du territoire.

Au-delà de ce corridor bleu structurant pour le roannais, 5 autres continuums écologiques (fonctionnels et non fonctionnels) sont également identifiés :

- le Renaison qui permet de lier le fleuve Loire aux Monts de la Madeleine
- l'Oudan qui permet de relier le fleuve Loire à la Plaine du Renaison (ce continuum écologique est identifié comme non-fonctionnel en raison de sa couverture partielle dans la ville de Roanne)
- le canal qui permet de lier Roanne au nord du territoire
- le vallon du Combray qui permet de relier en partie les rivières du Renaison et de l'Oudan
- le Rhins qui permet de relier la Loire aux espaces naturels localisés dans le département du Rhône, le lac des Sapins notamment.

Pour chacun de ces sites, des orientations d'aménagement permettant de maintenir, voire de recréer les continuités écologiques sont proposées dans le deuxième volet du schéma d'agglomération.

D'autre part, le schéma d'agglomération identifie les coupures et les ceintures vertes qui permettent de préserver et restaurer les qualités paysagères du territoire.



Les objectifs de la préservation des coupures et des ceintures vertes sont la préservation des espaces agricoles, le maintien des identités paysagères du territoire et le maintien d'un cadre de vie des habitants de qualité.

Des **ceintures vertes** sont identifiées autour de l'ensemble des pôles urbains du Grand

Roanne. Autour du bourg de Mably, de Villerest, du quartier des Tuileries, de Commelle-Vernay et de Le Coteau, les ceintures vertes ont pour objectif de maintenir l'identité paysagère des secteurs en limitant les dynamiques de conurbation (maintien d'une trame végétale autour de ces pôles urbains). La ceinture verte ouest de l'agglomération a pour vocation de définir une limite pérenne de l'urbanisation.

Des **coupures vertes** sont identifiées le long des principales rivières du territoire : le fleuve Loire, le Renaison et l'Oudan. Aussi, afin de limiter la conurbation entre l'urbanisation de Roanne et celle présente à proximité de la retenue de Villerest, la coupure verte correspondant au bois d'Hélène est identifiée.

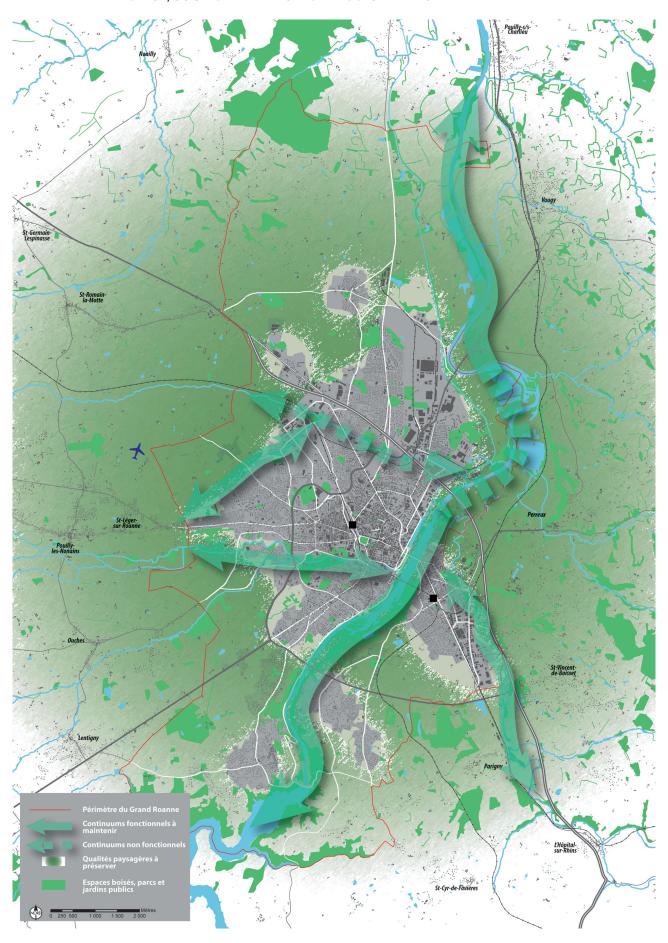
La partie 2 du schéma d'agglomération donne les orientations spatialisées pour mettre en œuvre cette trame verte et bleue.

Par ailleurs, le schéma d'agglomération préconise la préservation des espaces agricoles qui occupent encore une grande part du territoire du Grand Roanne. Au-delà de leur fonction économique importante, les terres agricoles périurbaines et les haies bocagères qui les composent présentent un grand intérêt en terme écologique et paysager pour l'agglomération roannaise. Ils sont des lieux de ressources environnementales (faunistique et floristique) et constituent des espaces auxquels les habitants sont attachés.

A travers la promotion de l'intensité urbaine, du renouvellement urbain et de la diversification des formes urbaines, le schéma d'agglomération assure leur préservation en prônant la maitrise de la consommation foncière et le développement d'une gestion plus économe de l'espace (voir 1.3.3).

Le schéma d'agglomération préconise également **la préservation des espaces boisés** qui rythment le paysage de l'agglomération roannaise et accompagnent la structure bocagère du territoire. Il s'agit de limiter les déboisements et les justifier dans le cas où ils génèreraient des impacts négatifs sur le plan écologique, paysager ou social.

LATRAME VERTE ET BLEUE, SOCLE DE L'ARMATURE DE L'AGGLOMERATION





Pour développer une nouvelle urbanité et créer des espaces de nature et de loisirs accessibles à la population au sein du tissu urbain, il est nécessaire que tous les projets de développement urbain en cours ou à venir contribuent à diffuser la nature ordinaire en ville et à végétaliser l'espace urbain. L'objectif poursuivi consiste à créer une véritable armature verte au sein du tissu urbain de l'agglomération et à développer la biodiversité urbaine.

C'est pourquoi toutes les opérations de renouvellement urbain, de valorisation des espaces publics, de restructuration des secteurs stratégiques et de programmes immobiliers doivent s'inscrire dans cette perspective.

Dans ce contexte, les principales actions à poursuivre en la matière sont les suivantes :

Développer des lieux de promenades

Il s'agit de s'appuyer sur la trame viaire pour transformer les axes structurants du cœur d'agglomération en lieux de promenade perméables, paysagés et sécurisés

Développer des jardins habités

Il s'agit de s'appuyer sur les espaces de reconquête urbaine pour développer des jardins habités en cœur d'îlots et donner l'occasion d'aérer le tissu urbain lié à l'histoire industrielle

Développer de nouvelles aménités

Il s'agit de s'appuyer sur la mutation des espaces stratégiques situés au contact de la trame verte urbaine dessinée par la Loire et ses affluents, le canal, les parcs urbains et la ceinture verte du Renaison pour inscrire l'agglomération dans une perspective de développement durable, pour introduire de nouveaux usages

Développer une nature intermédiaire

Il s'agit de valoriser le processus de transformation du tissu urbain en utilisant le « pré verdissement », pour paysager sommairement et temporairement les tènements dégradés en attendant leur reconversion et leur réutilisation. Cette pratique permet de réduire, à court terme, l'impact urbain des îlots en déshérence en les transformant en composantes de la trame verte urbaine

Ouvrir l'agglomération sur les cours d'eau

Il s'agit de réintégrer les composantes naturelles que sont notamment le fleuve Loire, le canal, le Renaison et l'Oudan au sein de la vie urbaine roannaise à travers les actions suivantes : réaménagement du quartier du Port, réinvestissement des berges de la Loire, développement du pôle touristique de Villerest/ Commelle, aménagement d'une continuité verte le long du Renaison, développement de la halte du Merlin en lien avec le canal

Requalifier, aérer et paysager les quartiers anciens dégradés

Le renforcement de l'attractivité résidentielle et la construction d'une trame verte urbaine passent aussi par la revalorisation urbaine des secteurs dégradés, ceux-ci devant faire l'objet d'opérations de réhabilitation de logements et de curetages d'îlots.

Il est nécessaire pour le Grand Roanne de développer et mettre en œuvre une véritable politique foncière et d'aménagement qui permette d'intervenir de manière plus globale sur les quartiers anciens dégradés. Cette politique foncière de renouvellement urbain doit se traduire par la concentration des investissements et des outils opérationnels sur les quartiers les plus concernés. Le schéma d'agglomération identifie ainsi un périmètre d'intervention prioritaire qui englobe le cœur d'agglomération, le secteur Mulsant et le secteur des Balmes sur le Coteau.

Les actions de valorisation des espaces publics et de réhabilitation des logements vacants et dégradés de ce secteur d'intervention prioritaire doivent conduire à diffuser la nature en ville : des espaces publics paysagés doivent être créés pour aérer le tissu dense et des jardins habités doivent être développés.

Promouvoir les jardins ouvriers et partagés

Il s'agit d'inciter à la promotion des jardins ouvriers encore très présents dans le tissu urbain de l'agglomération et au développement des jardins partagés : au-delà de l'aspect alimentaire et pédagogique, ces jardins permettent de créer des espaces de convivialité, d'échanges et de lien social. Ils contribuent à une vie de quartier dynamique

Créer une ville plus conviviale à travers un maillage des espaces publics et des espaces de loisirs et de tourisme

Les espaces publics et de loisirs, lieux de rencontre et de connexion, structurent l'espace urbain et la vie de l'agglomération roannaise. Ils doivent devenir, par leur requalification et leur maillage, de véritables éléments de respiration constitutifs de la trame verte urbaine.

Le schéma d'agglomération préconise de valoriser et mailler les principaux espaces publics et de loisirs de l'agglomération roannaise en s'appuyant sur le réseau hydrographique du territoire et notamment sur la présence du fleuve Loire qui constitue un axe de développement touristique incontournable pour l'agglomération.

Le schéma d'agglomération identifie les principaux espaces publics et de loisirs, à valoriser ou à créer, de l'agglomération roannaise :

- · la place des Promenades sera transformée en un parc urbain, véritable lieu de rencontres, organisé autour d'une esplanade animée, d'espaces paysagés et végétalisés, d'un plan d'eau. Le jardin du musée est ouvert sur la place des Promenades
- · la place du marché est quant à elle réaménagée comme une place à l'italienne. Elle est libérée du stationnement actuel, les terrasses de café et les évènements festifs investiront ce nouvel espace de partage et de respiration en plein cœur de l'agglomération roannaise
- ·l'attractivité des rues piétonnes est renforcée par l'amélioration du confort des usagers, le développement d'un nouveau mobilier urbain et la création de nouveaux espaces de détente
- · la darse de l'Oudan : cet espace localisé entre la RN7 et le quartier Parc des Sports est aujourd'hui très peu valorisé. Pourtant, le bassin de l'Oudan présente un potentiel important qui mériterait d'être révélé par le réaménagement et la valorisation des abords de la darse. La transformation de ce secteur en un espace de loisir récréatif est à envisager.
- le Port de Roanne : ce secteur bénéficie d'une attractivité importante auprès des habitants et des touristes. La création d'un pôle de tourisme de plaisance et de loisirs urbains autour du Port et du Canal est à envisager : développement de services touristiques, réaménagement de la place des Mariniers, restructuration du front bâti du commandant l'Herminier.... Un tel projet permettrait de rendre lisible et attractif ce secteur et d'ouvrir le tissu urbain sur le fleuve et le canal
- · la place des Mariniers : cet espace public majeur situé entre le port de plaisance et le pont de la Loire constitue un des secteurs vitrines de l'agglomération. Il mérite à ce titre et au regard du potentiel foncier

qu'il offre d'être libéré du stationnement sauvage et d'être réaménagé et revalorisé avec notamment la création d'un espace piéton qualitatif

- · la place A.Briand et les berges de la Loire : ce secteur localisé entre ville et Loire constitue un espace public stratégique majeur dont le réinvestissement permettra à l'agglomération roannaise de renouer avec le fleuve Loire. Un projet d'aménagement visant à réaménager les berges de la Loire et la place située en amont en développant un aménagement paysager qualitatif et des activités nautiques, sportives et évènementielles (Loire en fête, Roanne Plage . . .) est à promouvoir
- ·les parcs urbains et sportifs : l'agglomération roannaise regroupe différents parcs urbains très fréquentés par les roannais qu'il est nécessaire de les entretenir et de les valoriser pour maintenir leur rôle social et urbain. Il s'agit notamment des parcs :
- Bécot au Coteau,
- Beaulieu à Riorges,
- Louise Michel à Mably,
- -Varennes à Roanne,
- des parcs sportifs Galliéni et Malleval/Fontalon
- les espaces de détente : étang du Merlin, gravières, étang du Combray
- le plan d'eau de Villerest : la réalisation d'une halte nautique, la mise en place d'un lieu de baignade naturelle sur les rives du lac, le développement d'hébergements touristiques, sont à l'étude pour créer un pôle touristique attractif unique autour du golf de Champlong, de la base de loisirs, et de l'espace ludique de Commelle-Vernay
- la plaine de la Rivoire : ce secteur implanté à Riorges, le long du Renaison, a vocation à devenir un parc naturel de détente qui permettra aux habitants d'accéder à cet espace préservé en bord de rivière
- •le secteur de l'aéroport : ce secteur propose des activités de loisirs liés aux sports d'air (parachute, chute libre...). Le développement d'un véritable secteur de loisirs liés à ces activités aéronautiques est donc à promouvoir
- le secteur gare : du fait de sa localisation et de la présence du restaurant Troisgros, ce secteur bénéficie de véritables potentialités en terme de développement touristique notamment d'affaires. Ainsi, le développement d'une offre hôtelière permettant d'offrir, sur le quartier gare, un hébergement de qualité serait à renforcer

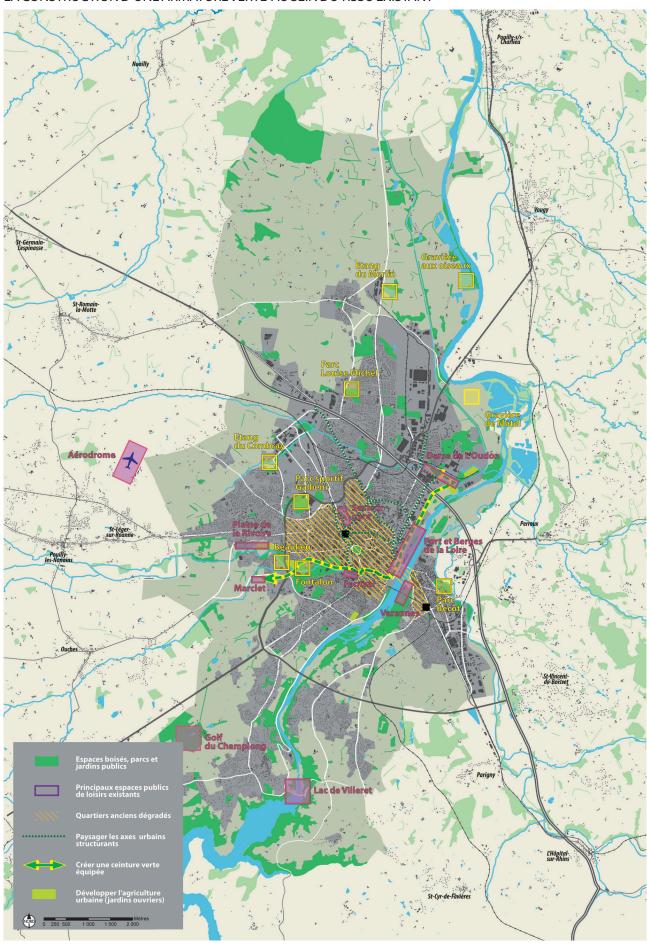
Par ailleurs, le schéma d'agglomération préconise de développer des continuités entre les espaces et les équipements à travers les principes suivants :

- · l'aménagement des abords du canal et de la Loire entre le port de plaisance et la darse de l'Oudan pour connecter les espaces naturels de loisirs et renforcer ainsi la continuité entre les lieux récréatifs le long des cours d'eau de la partie nord de l'agglomération. L'objectif de ce projet est de connecter davantage la ville au fleuve et au territoire naturel préservé, notamment les gravières, pour permettre aux habitants de profiter de la valeur et de la proximité de ces espaces
- · la création d'une continuité entre le tissu urbain de Mably et les différents équipements et structures de loisirs des bords de Loire: gravière aux oiseaux, ferme avec projet de gites, centre équestre
- · la création d'une ceinture verte dotée d'équipements entre le Scarabée et les bords de Loire dont l'objectif est de valoriser les multiples équipements qui ponctuent le cours du Renaison et la plaine Malleval. Cela pourrait se concrêtiser avec:
- la création d'une continuité piétonne le long du Renaison
- l'implantation de nouveaux équipements autour du Scarabée qui valoriseront son architecture et développeront des usages compatibles

- la création d'un parc urbain sur le secteur en friche de Fontval,
- le réaménagement des berges de la Loire et du canal en un secteur de loisirs urbains qui accueillera des usages ludiques, touristiques et évènementiels.
- la création d'une promenade verte le long de la rue Pierre Semard permettant de relier, au sein du quartier gare, le parc des promenades, la frange Mulsant-Est et le pôle d'échanges (cf partie 3).

Enfin, le schéma d'agglomération préconise un développement des espaces de proximité, notamment au sein des polarités urbaines identifiées: le cœur d'agglomération, les centres villes et bourgs des communes, les quartiers Tuileries; Noyon/Billodière sur Mably, route de Charlieu sur Roanne et Le Pontet sur Riorges (voir1.3.2). Les micro-parcs urbains et les espaces publics de quartier constituent en effet des aérations du tissu urbain qui regroupent diverses fonctionnalités.

LA CONSTRUCTION D'UNE ARMATURE VERTE AU SEIN DUTISSU EXISTANT



66 1.3.2

Programmer un développement équilibré, cohérent et lisible >>

Pour renouer avec l'attractivité économique et résidentielle et affirmer sa place dans l'aire métropolitaine lyonnaise, le schéma d'agglomération du Grand Roanne propose une stratégie de développement territorial équilibrée, cohérente et lisible qui met un point d'arrêt au développement opportuniste, au « coup par coup ».

Il définit les principes d'une structuration de l'armature urbaine et des espaces de développement.

66 1.3.2-1

Organiser l'armature urbaine autour de polarités structurées, hiérarchisées et confortées >>

La stratégie de développement territoriale retenue par le schéma d'agglomération vise à encadrer l'évolution urbaine de l'agglomération roannaise en concentrant les développements urbains autour de polarités urbaines identifiées. Cette stratégie permet de renforcer le cœur d'agglomération, limiter la consommation d'espace et les déplacements et rationaliser l'offre de services et d'équipements pour les habitants. Il s'agit donc dans ce cadre de **promouvoir une agglomération de proximité**.

Le confortement des polarités permet, en effet, de développer un tissu multifonctionnel plus dense, vecteur d'urbanité, qui accroît la proximité entre habitat/services/emplois/équipements/transports.

L'armature urbaine de l'agglomération roannaise doit ainsi être organisée autour de 3 types de polarités urbaines pour les quelles le schéma d'agglomération préconise des leviers d'actions spécifiques :

- **la polarité urbaine principale** qui correspond au cœur d'agglomération et aux secteurs gare (Roanne et Le Coteau)

Dans le contexte de structuration d'une métropole lyonnaise multipolaire, son poids et son influence sur le territoire roannais doivent être renforcés à travers les actions suivantes :

- accueillir des fonctions d'agglomération spécifiques (formation-recherche, ingénierie et mise en réseau des acteurs, réseaux de transport, culture, santé), des activités à haute valeur ajoutée, des services et des activités récréatives principalement dans les secteurs porteurs d'image (voir p45),
- développer une offre commerciale diversifiée, dynamique et maillée par des cheminements piétons qualitatifs,
- renforcer le maillage et l'offre de services en transport en commun et améliorer l'intermodalité en s'appuyant sur le pôle d'échanges,
- réhabiliter les quartiers anciens par la requalification du tissu urbain, la résorption des espaces dégradés et le développement d'un traitement qualitatif des espaces libres,
- produire des logements diversifiés et de qualité pour favoriser la mixité sociale et intergénérationnelle, notamment en individualisant l'habitat,
- conforter la densité urbaine, notamment autour des gares.
- les polarités urbaines secondaires qui correspondent aux faubourgs de la ville de Roanne et aux centres-villes de Mably, Riorges, Villerest, Commelle-Vernay,

Ces polarités urbaines présentent une mixité fonctionnelle. Elles concentrent de nombreux équipements, commerces, services et regroupent une fonction résidentielle importante.

- les polarités urbaines de proximité qui correspondent aux quartiers de l'agglomération présentant une forte identité et une vie de quartier : Route de Charlieu, les Tuileries, Noyon/Billodière, le Pontet.

Pour les polarités urbaines secondaires et de proximité, le schéma d'agglomération préconise de :

- conforter la diversité fonctionnelle de ces pôles par l'accueil de nouveaux équipements, commerces, services et de nouveaux logements. La multiplication de services identiques n'est pas souhaitée,
- · améliorer la qualité urbaine,
- développer le service de transport collectif et les modes alternatifs à la voiture,
- renforcer la densité du tissu urbain existant en comblant les dents creuses et en réhabilitant les logements vacants et dégradés,
- éviter l'habitat individuel diffus et peu dense, consommateur d'espace.

66 1.3.2-2 Développer et structurer de nouveaux secteurs porteurs d'image >>

Pour promouvoir une nouvelle image de l'agglomération roannaise, le schéma d'agglomération préconise:

- d'une part, de s'appuyer sur les équipements phares du territoire : la halle Vacheresse, le Scarabée, le centre Pierre Mendès France, l'Hôpital, le pôle de loisirs, qui constituent des signes architecturaux forts et qui donnent une image dynamique et attractive de l'agglomération roannaise
- d'autre part, de flécher la concentration des grands investissements sur des projets emblématiques au sein des quartiers stratégiques. Pour que des actions fortes et ciblées aient un réel effet vitrine et levier dans la régénérescence de l'agglomération, il s'agit en effet de ne pas disperser les efforts, ni multiplier les projets.

Les opérations clefs doivent contribuer fortement au renforcement de l'image, au rayonnement et à l'attractivité de l'agglomération à l'échelle métropolitaine. Le schéma d'agglomération identifie deux types d'opérations clefs: les opérations sur les sites stratégiques et les opérations sur les secteurs d'entrées d'agglomération.

Les sites stratégiques pour la promotion d'une nouvelle image

Dans le cadre de la stratégie d'amélioration de l'image, quatre secteurs sont identifiés comme stratégiques et prioritaires. Ils nécessitent la mise en œuvre de projets urbains phares, vecteurs de modernité et d'attractivité.

- Le quartier gare de Roanne: la stratégie de développement retenue sur ce secteur vise à transformer le quartier gare en une véritable vitrine urbaine de l'agglomération roannaise.
- Un projet urbain d'envergure est ainsi défini. Il s'articule autour d'une gare biface, de la création d'une armature verte, de la réorganisation des déplacements du secteur pour l'émergence d'un quartier attractif, mixte et moderne (voir partie 3).
- Le quartier gare du Coteau : les axes stratégiques de reconquête de ce secteur visent à améliorer l'accessibilité du quartier et à ouvrir la gare de manière biface, à valoriser la qualité urbaine et résidentielle du secteur et à constituer un nouveau lieu de vie résidentiel accueillant des programmes de logements attractifs (voir partie 3).
- Le quartier Port-Canal/Berges de la Loire: la stratégie de développement retenue sur ce secteur vise à créer un nouvel espace de vie résidentielle, touristique et de loisirs qui permette à l'agglomération roannaise de renouer avec le fleuve Loire. Les orientations d'aménagement visent à réorganiser

les circulations sur le quartier, restructurer les espaces d'articulation urbaine (place des Mariniers et secteur Diderot), réinvestir les bords de Loire par le développement d'usages ludiques, touristiques et évènementiels (« les berges habitées », un nouvel espace à vivre), développer le tourisme de plaisance autour du port, développer des nouveaux programmes résidentiels sur les secteurs en mutation.

- Le pôle touristique de Commelle/Villerest: considérant que le fleuve Loire est un axe de développement touristique incontournable pour l'agglomération roannaise, un schéma de développement et d'aménagement touristique global sur le pôle Villerest/Commelle-Vernay est en cours de réflexion. La stratégie proposée repose sur « la pratique sportive accessible à tous » avec en thématique associées l'écotourisme et le tourisme adapté aux handicapés.

La stratégie d'ensemble repose sur 3 sites: le secteur barrage/plage de Villerest avec le développement d'un spot autour de l'eau (baignade / plage avec un projet de bassin biotope, hébergement touristique...); le secteur de Champlong avec un spot autour des multisports (évolution du golf, développement d'activités et de stages multisports...); le secteur Commelle / Belvédères-Magneux avec un spot autour des loisirs ludiques.

Les secteurs d'entrées d'agglomération

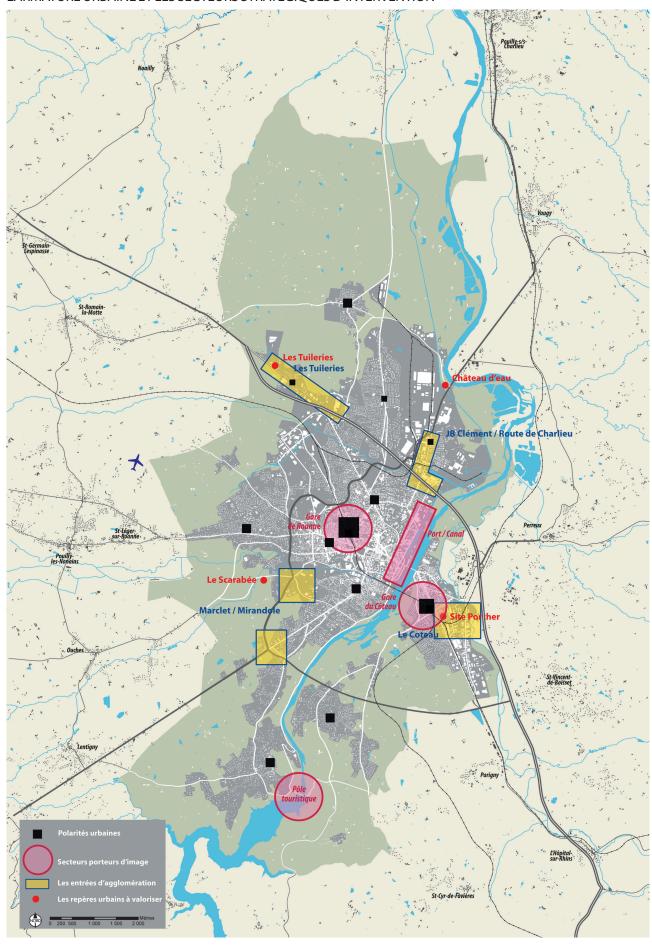
Les secteurs d'entrées d'agglomération constituent une composante importante de la structuration urbaine d'un territoire. Pour assurer un développement cohérent de ces sites et tendre vers une unité d'agglomération, le schéma d'agglomération définit une stratégie commune de développement des cinq secteurs d'entrée identifiés sur l'agglomération roannaise : Jean-Baptiste Clément/Route de Charlieu; Tuileries; Mirandole; Marclet; Le Coteau.

Ainsi, au-delà de leurs caractéristiques propres, chaque entrée d'agglomération doit s'inscrire dans un modèle de développement combinant:

- l'identification d'une vocation préférentielle, facteur clef de succès de son image et issue de ses qualités et ressources intrinsèques
- la restauration de la lisibilité à travers notamment l'identification de repères urbains annonçant chaque entrée d'agglomération
- la mise en valeur des potentiels naturels de chaque secteur
- la limitation de l'extension urbaine
- le réinvestissement prioritaire des friches urbaines
- le renforcement de l'accessibilité modes doux.

Le schéma d'agglomération élabore pour chaque secteur d'entrée d'agglomération un projet de développement qui répond à ces six principes communs et qui permet d'inscrire chaque entrée dans l'armature globale. Ces orientations d'aménagement spécifiques sont déclinées en partie 3.

L'ARMATURE URBAINE ET LES SECTEURS STRATEGIQUES D'INTERVENTION



66 1.3.2-3 Organiser et spatialiser l'offre territoriale >>

L'analyse des capacités de développement liées au développement économique et résidentiel indique que l'agglomération roannaise dispose d'un potentiel foncier largement surdimensionné par rapport aux besoins et à la demande (voir § 1.1.5).

Dans ce contexte, pour promouvoir un développement économe, équilibré, cohérent et lisible de l'agglomération roannaise, le schéma d'agglomération organise et programme le développement urbain en lien avec les principes définis précédemment (préservation de la trame verte et bleue, constitution d'une armature territoriale, reconstruction de la ville sur la ville) et les objectifs d'attractivité démographique et économique.

Structurer l'offre résidentielle

Le Schéma d'agglomération identifie les principaux sites de développement résidentiel sur lesquels le Grand Roanne va prioritairement accueillir de nouveaux logements à l'horizon 2030.

La définition de ces sites s'appuie notamment sur la prise en compte de la trame verte et bleue, sur la proximité des polarités urbaines identifiées, sur les équilibres territoriaux définis dans le cadre du Scot du Roannais et sur la nécessité de conforter la ville-centre :

- des sites de développement en recyclage foncier : Le Pontet, Gambetta-République, Port-Canal, Mulsant, les Canaux, Le Marly, Porcher. . .
- des sites en comblement des dents creuses : essentiellement sur Villerest et Commelle-Vernay qui disposent d'importantes disponibilités dans leur tissu aggloméré, aux Tuileries à Mably...
- des sites de développement en foncier vierge : Marclet, Tuileries, Le Coteau sud...

Produire une offre foncière économique pour répondre aux besoins

Pour rendre lisible l'offre de sites économiques et éviter une mise sur le marché concurrentielle des espaces de développement (même échéance, même segment de marché), une hiérarchisation et une qualification de l'offre économique sont nécessaires.

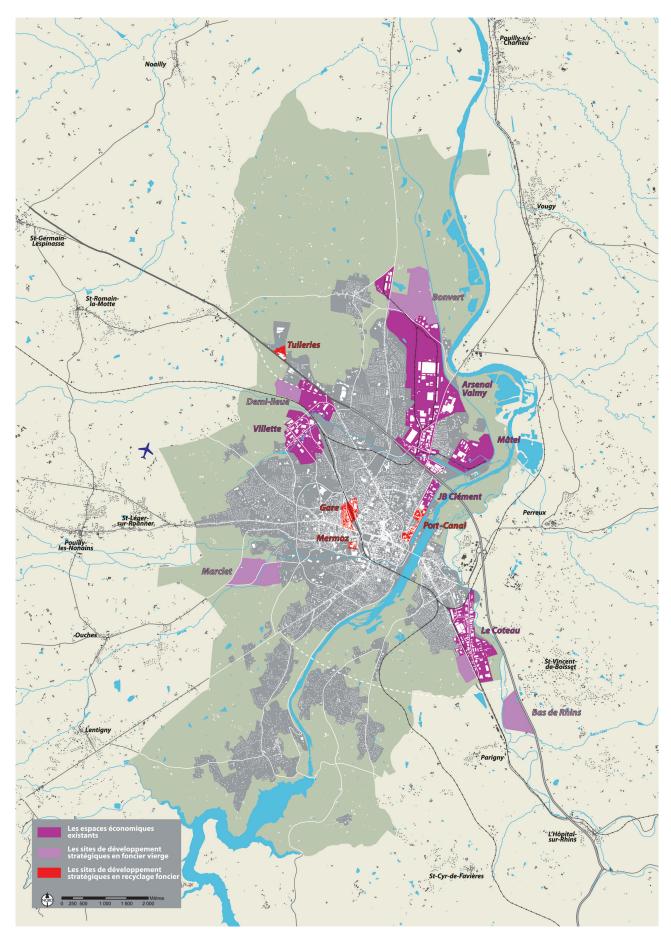
Pour ce faire, le schéma d'agglomération identifie dix sites d'accueil sur lesquels le Grand Roanne va flécher ses investissements.

- 6 sites de développement en foncier vierge : Bonvert, Bas de Rhins, Marclet, Demi-Lieue, Le Coteau, Aéroport
- •4 sites de développement en recyclage foncier : Gare de Roanne/Mulsant, Mermoz, Tuileries, Port-Canal

Une priorisation temporelle et l'identification de vocations préférentielles pour ces sites d'accueil stratégiques sont définies dans la partie 2 du schéma d'agglomération.

Par ailleurs, le schéma préconise la **constitution de polarités économiques lisibles et valorisées**. Pour ce faire, il identifie et localise des secteurs où devraient à termes se regrouper certaines activités économiques et commerciales afin de bénéficier d'une dynamique de pôles thématisés. Ces éléments sont développés dans la partie 2 du schéma.

LES ESPACES STRATEGIQUES DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE



Structurer l'agglomération autour d'une armature commerciale

Le schéma d'agglomération met en œuvre, décline et précise la stratégie d'urbanisme commercial du Scot à l'échelle du Grand Roanne.

Il préconise notamment de :

- renforcer fortement l'attractivité commerciale de la ville centre notamment en mettant en œuvre les orientations liées à la trame verte urbaine et aux déplacements (voir plus loin)
- -consolider le tissu commercial de proximité des polarités secondaires qui constituent l'armature urbaine de l'agglomération
- maîtriser et encadrer le développement des pôles commerciaux périphériques.

La partie 2 du schéma d'agglomération donne les orientations spatialisées pour mettre en œuvre ces objectifs relatifs au commerce.

66 1.3.3 Intensifier et diversifier le développement >>

Dans un double objectif d'utilisation économe de l'espace et de transformation de l'image du territoire, le schéma d'agglomération prévoit un développement urbain plus intense, plus diversifié et plus qualitatif qui s'appuie prioritairement sur le renouvellement urbain, avant de s'inscrire dans une logique d'extension du tissu urbain.

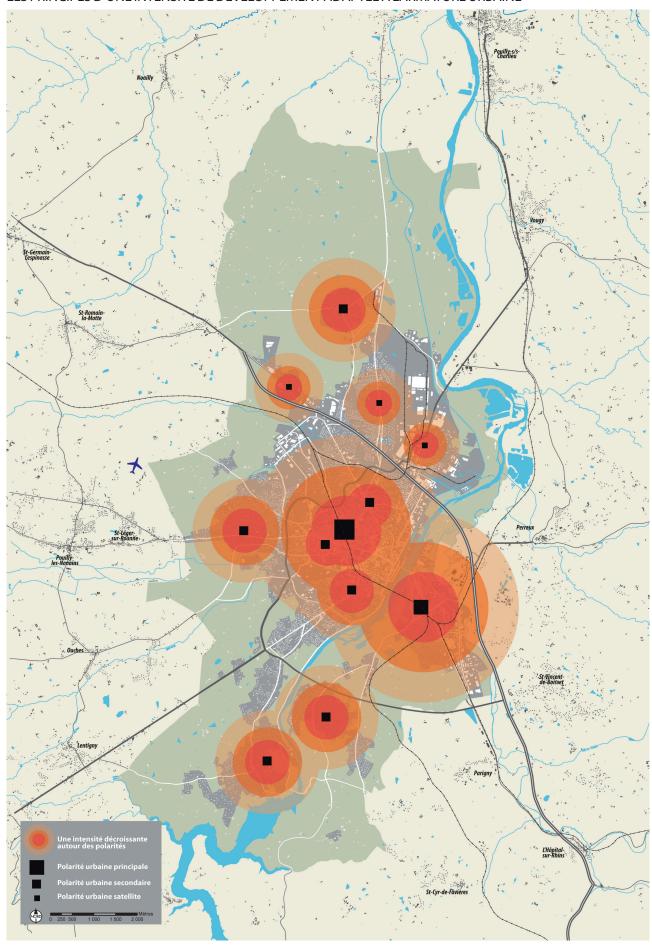
66 1.3.3-1 Promouvoir une intensité de développement adaptée à l'armature de l'agglomération >>

Une intensité de développement adaptée à l'armature urbaine de l'agglomération roannaise est définie par le schéma d'agglomération : à partir des polarités urbaines identifiées, le développement doit prioritairement optimiser les espaces les plus équipés.

Cette intensité de développement doit se traduire à travers les principes d'aménagement suivants :

- la promotion d'une densité plus élevée à proximité des polarités urbaines qui concentrent des services, des commerces, des équipements, des dessertes en transport en commun
- l'orientation prioritaire des développements urbains sur les espaces localisés à proximité des polarités urbaines identifiées
- la maîtrise de la constructibilité dans les espaces éloignés des polarités urbaines.

LES PRINCIPES D'UNE INTENSITE DE DEVELOPPEMENT ADAPTEE A L'ARMATURE URBAINE



66 1.3.3-2

Favoriser le renouvellement urbain et la densification du tissu >>

Le schéma d'agglomération définit ainsi des principes qui favorisent la production de logements et d'espaces d'accueil économique dans le tissu aggloméré en s'appuyant sur l'optimisation du parc de logements existants et sur les espaces déjà occupés.

Cette stratégie passe plus précisément par:

- la reconversion des espaces en friches
- la réhabilitation ou la démolition des logements vacants et dégradés existants
- la requalification des zones d'activité mâtures
- la mobilisation des dents creuses situées dans le tissu urbain aggloméré.

Pour répondre à ces principes, des objectifs de répartition du développement résidentiel et économique sont définis :

- pour le développement résidentiel, le schéma d'agglomération définit d'une part une **répartition de la production de logements entre réhabilitation et production d'une offre nouvelle.** Cette répartition est différenciée en fonction de la spécificité du parc de logements des communes de l'agglomération (cf partie 2)
- D'autre part, le schéma d'agglomération oriente **la production de nouveaux logements prioritairement dans le tissu urbain existant**. Des principes de répartition des nouveaux logements entre tissu urbain existant (renouvellement urbain et réhabilitation) et foncier vierge sont définis dans la partie 2 du schéma d'agglomération.
- pour le développement économique, le schéma d'agglomération définit un objectif de répartition entre foncier vierge et foncier en recyclage. Il fixe un objectif d'accueil de 15% des besoins économiques en foncier de recyclage, ce qui correspond à 20ha sur les 160ha à produire d'ici 2030 (cf partie 2).

66 1.3.4

Adapter le système des déplacements à la structure urbaine >>

66 1.3.4-1

Hiérarchiser le réseau de voiries >>

Le schéma d'agglomération vise à adapter le système des déplacements automobiles à la structure urbaine et aux enjeux des projets urbains de l'agglomération en rendant le réseau de voiries cohérent, hiérarchisé, jalonné.

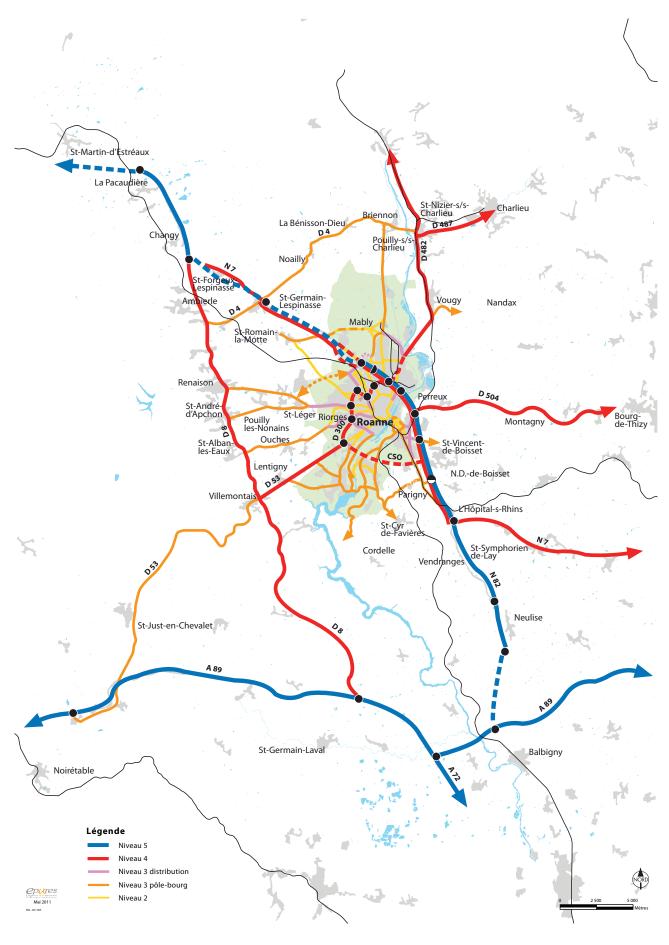
Pour cela, la hiérarchisation du réseau de voiries poursuit les grands principes déclinés ci-après :

- la valorisation et l'utilisation des grandes voies de contournement : RN7, boulevard ouest, barreau Marclet Mirandole, etc.
- la préservation des centres-villes et faubourgs des trafics de transit parasites : les enjeux de redynamisation urbaine et d'attractivité résidentielle et commerciale de ces quartiers justifient de préserver et d'améliorer la qualité de vie de leurs espaces publics. Des itinéraires alternatifs seront aménagés et jalonnés de manière à réorienter les flux sur des axes plus appropriés : boulevard circulaire de protection du « cœur de cité », voies de distribution du trafic intercommunal

- la volonté de rompre certaines continuités routières existantes, qui viennent contrecarrer l'ambition urbanistique des politiques publiques menées par ailleurs : la traversée des centres-villes de Roanne et du Coteau, et l'axe urbain de la « RN7 historique » traversant du nord-ouest au sud-est l'agglomération, ne doivent plus avoir des fonctions d'accueil de trafics de transit, y compris en interne à l'agglomération
- la définition de quelques axes privilégiés donnant accès aux pôles d'échanges de Roanne et du Coteau, ainsi qu'au « cœur de cité » de Roanne, dont l'aménagement et le jalonnement constituent des enjeux d'agglomération forts
- la bonne articulation entre les voiries sur lesquelles le trafic d'échanges est orienté d'une part, et les axes sur lesquels les piétons, les vélos et les transports collectifs seront privilégiés, d'autre part, tout en gardant une vigilance aux sections et carrefours « à enjeux » (sécurité, jalonnement, aménagement, insertion urbaine…).

Le volet 2 du schéma d'agglomération détaille plus précisément la hiérarchisation du réseau de voiries définie à l'échelle de l'agglomération roannaise qui s'appuie sur ces principes.

HIERARCHISATION DU RESEAU DEVOIRIES DU GRAND ROANNEET DES VOIRIES STRUCTURANTES DU PAYS ROANNAIS



66 1.3.4-2 Se déplacer en transports en commun et par des liaisons « douces » >>

Le réseau STAR: une alternative qui doit devenir crédible

En premier lieu, l'Agglomération doit améliorer son réseau de transport collectif, dans la droite ligne du Schéma de Cohérence Territoriale et du Schéma de Déplacements urbains.

Il s'agit d'améliorer le réseau STAR en amplifiant ce qui a déjà été mis en place progressivement :

- amélioration de la fréquence des lignes de bus régulières, dans une logique de cadencement, pour faciliter l'usage
- mise en place de services de transport à la demande dans les secteurs où cette demande s'avère trop diffuse pour justifier une desserte régulière
- facilitation de l'accès au « cœur de cité » de la Ville de Roanne, ainsi qu'aux pôles d'échanges de Roanne et du Coteau.

Afin que le réseau STAR puisse devenir une alternative crédible à l'utilisation de la voiture individuelle, le Grand Roanne doit poursuivre sur ces avancées et franchir un nouveau cap avec, à moyen/long termes :

- la création de lignes régulières « à haut niveau de service », en matière de vitesse commerciale, de fréquence de passage, de desserte des lieux stratégiques de l'agglomération : cœur de cité, faubourgs en renouvellement urbain, gares et pôles d'échanges, ZACO (Zones commerciales) et ZAE (Zones d'activités économiques) grands équipement sportifs et culturels... Cela pourra entraîner la création, le cas échéant, de sections en site propre.
- la recherche des sites permettant de créer des parcs relais d'entrée d'agglomération, facilement accessibles depuis les voiries d'agglomération et la rocade, et donnant accès aux lignes régulières « à haut niveau de service».

Ce double projet, ambitieux, nécessite du temps, de l'énergie, des moyens. Il ne pourra donc être mis en place que progressivement.

Par ailleurs, dans le cadre de la promotion de l'ensemble des modes de transport, une bonne complémentarité doit être recherchée en matière de tracés et d'aménagements, entre les lignes fortes de la STAR et les lignes interurbaines du réseau «TIL», organisé par le Conseil général de la Loire et desservant le pays roannais.

Une articulation entre le réseau de transports en commun et les itinéraires vélos doit également être recherchée.

« Grand Roanne à vélo » : pour des itinéraires continus et sécurisés

Le Grand Roanne s'est doté, en 2011, d'un « plan vélo d'agglomération ».

Celui-ci traduit la volonté de réaliser progressivement des itinéraires continus et sécurisés, à l'échelle des six communes, afin de créer les conditions matérielles d'un usage fréquent du vélo, notamment pour des usages utilitaires fréquents (domicile – travail, domicile – étude, loisirs et achats en centre-ville, etc.)

La promotion du vélo comme mode de déplacement urbain, dans une agglomération dont les caractéristiques topographiques et climatiques rendent celui-ci tout à fait adapté à de telles pratiques, est en parfaite adéquation avec les objectifs du présent schéma d'agglomération : attractivité, qualité de vie, nouvel essor démographique, renouvellement urbain des centralités et faubourgs, etc.

C'est pourquoi le projet d'agglomération intègre l'ensemble des itinéraires (« primaires » et « secondaires ») qui figurent dans le Plan vélo. De la sorte, les centres-villes et les gares du territoire seront aisément accessibles à vélo depuis chacune des communes, chacun des quartiers.

Par opportunité (aménagement ou renouvellement urbain ; requalification de voiries et d'espaces publics, créations d'axes nouveaux) mais aussi par volontarisme, il s'agit donc de réaliser progressivement mais concomitamment ces itinéraires, avec pour mots d'ordre les notions de sécurité, de continuité et de qualité des aménagements.

Un réseau de voies vertes pour mailler espaces naturels et espaces urbains

Le schéma d'agglomération identifie également des voies vertes qui ont vocation à mailler les espaces naturels et le tissu urbain. Ces voies vertes doivent faciliter l'accès piétons/cyclistes entre les espaces naturels, les sites de loisirs et les polarités urbaines.

Le volet 2 du schéma détaille ces voies vertes de maillage.

66 1.3.5Mettre en place une gouvernance locale et un dispositif de pilotage ***

Le schéma d'agglomération définit un cadre stratégique pour l'action qui fixe les grandes orientations en matière de développement urbain. Il s'inscrit donc dans une démarche d'agglomération partenariale et concertée qui vise à définir une stratégie territoriale de maîtrise des équilibres du territoire.

La mise en œuvre des orientations du schéma d'agglomération suppose donc :

- un engagement et un portage politique et technique forts : il s'agit de fédérer et d'organiser les acteurs du territoire pour qu'ils travaillent ensemble, portent la stratégie de développement et la mettent en œuvre à travers les actions qu'ils mènent
- une diffusion et une communication sur la stratégie commune et les orientations qui en découlent : il s'agit d'utiliser le schéma d'agglomération comme un véritable outil de communication territorial qui permette de coordonner les différents projets et de rendre lisible le projet de territoire auprès des partenaires extérieurs, des promoteurs, des citoyens....
- une coordination des politiques d'aménagement du territoire renforcée qui passera dans un premier temps par une harmonisation des documents d'urbanisme des communes afin de mettre en œuvre le schéma et par l'élaboration le cas échéant d'un PLU intercommunal.







PRÉFET DE LA LOIRE





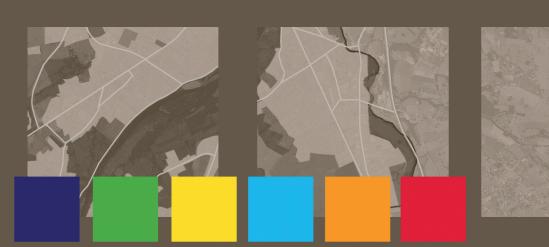












Novembre 2011